



SIREDOM

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Le mot du Président



Le SIREDOM
investit dans
l'avenir et poursuit
durablement sa
gestion budgétaire
rigoureuse au
bénéfice de tous



L'augmentation des coûts du service public du traitement des déchets n'est pas une fatalité comme l'attestent les comptes du SIREDOM.

La Cour des Comptes dans son rapport du 13 septembre 2011 pointait du doigt l'augmentation du coût de la gestion des déchets soit 6 % de hausse annuelle de 2000 à 2009, au niveau national.

Je suis heureux et fier de constater qu'en matière de traitement des déchets, le bilan du SIREDOM des 4 dernières années permet d'observer une diminution du coût moyen à l'habitant de 52,33 € HT en 2009 à 51,86 € HT en 2012 soit une **baisse de près de 1 %**. En euro constant, c'est une baisse de 6,42 % du coût de traitement.

C'est aussi le fruit d'une gestion rigoureuse du Syndicat, en particulier dans la commande publique, menée en collaboration avec les Vice-Présidents mais aussi des efforts consentis par les habitants pour trier plus et mieux chez eux comme en déchèteries.

Par ces temps difficiles pour les collectivités, mais aussi surtout pour tous les usagers que nous sommes, et qui sont en droit d'exiger un service public de qualité, je peux d'ores et déjà confirmer notre engagement pour l'année 2013 à faire répercuter ces baisses sur la facture des usagers. À ce titre, l'effort consenti sera maintenu en 2014 afin d'assurer une stabilité des tarifs de traitement des déchets.

J'ai en outre lancé dès novembre 2012 un Comité de pilotage composé de délégués du Syndicat qui présentera les grandes orientations du SIREDOM utiles à la protection de l'environnement et aux usagers pour les 10 années qui viennent.

Le service ne cesse de s'améliorer pour toujours être performant et répondre aux normes en vigueur sans que le prix n'augmente. Avec vous tous, nous serons dans la démarche de progrès environnemental, indispensable pour les générations futures.

FRANCK MARLIN,
PRÉSIDENT DU SIREDOM,
MAIRE D'ÉTAMPES, DÉPUTÉ DE L'ESSONNE

Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, régi par la loi Barnier du 2 février 1995, doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président d'un établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu et la diffusion de ce rapport annuel.

L'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) a mis en place en 2007 un tronc commun de ce rapport annuel. Celui-ci permet aux collectivités franciliennes d'insérer un ensemble d'indicateurs techniques et financiers dans leur rapport annuel afin de :

- renforcer la pertinence de ces données,
- faciliter la comparaison entre collectivités franciliennes.

Depuis l'année 2007, le SIREDOM intègre dans son rapport annuel les éléments du tronc commun francilien élaboré par l'ORDIF.

Sommaire

INDICATEURS D'ACTIVITÉ	4
- La carte d'identité du SIREDOM	4
- Les indicateurs techniques 2012 comparés à 2011	4
- Les indicateurs financiers	4
FAITS MARQUANTS	5
- Grenelle de l'environnement	5
- Chambre Régionale des Comptes : en attendant le rapport	5
- Nozay : une déchèterie moderne et sécurisée	5
- Valorisation des emballages industriels à l'Ecosite Sud Essonne	5
- Le nouveau magazine du SIREDOM	6
- Des contributions maîtrisées	6
- Le SIREDOM et la Recyclerie du Gâtinais : convention de partenariat	6
- Administration générale	6
TRAVAUX DES COMMISSIONS	8
LE PÉRIMÈTRE DU SIREDOM	10
- Nos adhérents	10
- Le territoire	11
- Compétences	12
UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	13
- Organisation de l'élimination des déchets	13
- Installations de traitement du SIREDOM	14
- Bilan d'exploitation des unités de traitement	15
- Le Réseau déchèteries	17
LES FLUX DE DÉCHETS	20
- Les apports	20
- Les déchets des collectivités	21
- Synoptique des flux de déchets traités	22
ÉVOLUTION DU COÛT DU SERVICE PUBLIC	24
- Tarifs de traitement des déchets apportés par les collectivités	24
- Tarifs de traitement des déchets déposés en déchèteries	25
- Principaux prestataires	26
- Données financières	26
CONTRIBUER À LA PRÉVENTION ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	28
- Cartographie des Programmes Locaux de Prévention sur le territoire du SIREDOM	28
- Avancement du Programme Local de Prévention des déchets du SIREDOM	29
- Bilan des actions du Programme Local de Prévention initié par le SIREDOM	30
- Les recycleries	34
UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE DE PROXIMITÉ	35
- Informer, sensibiliser le grand public	35
- Valoriser l'image et l'engagement du SIREDOM	39
LA QUALITÉ DU SERVICE	41
- Qualité environnementale	41
- Management qualité	42
RESSOURCES HUMAINES	43
- Une organisation fonctionnelle	43
- Politique des Ressources Humaines	43
- L'organigramme du SIREDOM au 31 décembre 2012	44
ANNEXES	45
GLOSSAIRE	48

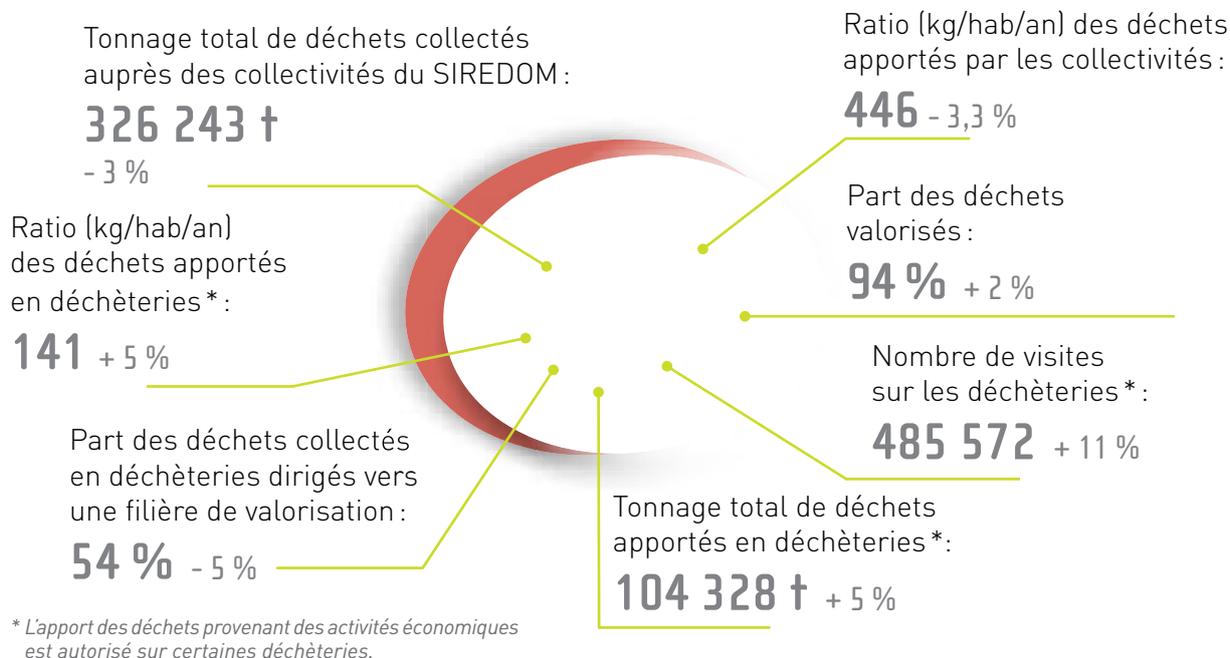
Indicateurs d'activité

La carte d'identité du SIREDOM

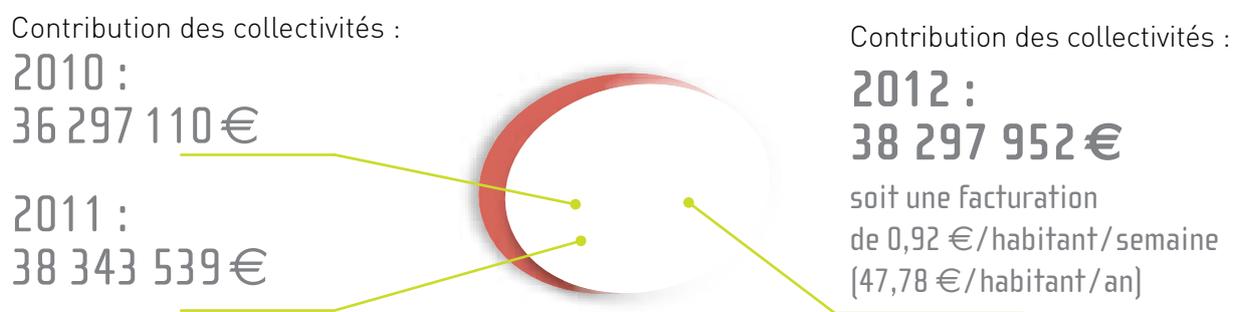
Compétence : traitement des déchets

- 126 communes adhérentes
- 2 communes clientes
- 738 426 habitants (INSEE 2009)
- Taux d'habitat vertical : 33,22 %

Les indicateurs techniques 2012 comparés à 2011



Les indicateurs financiers*



* Données extraites du compte administratif

Faits marquants



Grenelle de l'environnement

Un point sur les indicateurs du SIREDOM

Le Grenelle de l'environnement a fixé un certain nombre d'objectifs en matière de réduction des déchets et de taux de valorisation matière et organique.

Les indicateurs du SIREDOM ci-après traduisent, à ce stade, des résultats contrastés. Ils nécessitent que les efforts soient poursuivis pour atteindre les objectifs fixés.

Valorisation matière et organique

Objectif : augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24 % en 2004.

2010	41 %
2011	41 %
2012	43 %

Réduction des Ordures Ménagères et Assimilées (par rapport à 2009)

Objectif : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années.

2010	-1 %
2011	-1 %
2012	-2,6 %

Valorisation matière des emballages

Objectif : augmenter le recyclage matière afin d'orienter vers cette filière un taux de 75 % des déchets d'emballages ménagers (DEM) dès 2012.

2010	52 %
2011	48 %
2012	50 %

Chambre Régionale des Comptes : en attendant le rapport

Le SIREDOM a commandé en 2008 trois audits d'ordre financier, juridique et technique. Parallèlement en mars 2009, le Président du SIREDOM, Franck Marlin a sollicité auprès de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) un contrôle de la régularité et de l'efficacité de la dépense publique du Syndicat.

Aussi, en avril 2012 la CRC a demandé aux services du SIREDOM de répondre à 150 questions concernant la commande publique, les effectifs, la régularité des comptes et la bonne gestion du Syndicat. Les observations résultant de cet examen feront l'objet d'un rapport attendu pour la fin d'année 2013.

Nozay : une déchèterie moderne et sécurisée

Depuis 2008, le SIREDOM a pris le virage d'une gestion moderne des déchets avec, entre autres, la mise en œuvre de deux déchèteries nouvelle génération à Vert-le-Grand et Nozay.

Avec la 13^e déchèterie de son Réseau située à Nozay et inaugurée le 20 mars 2012, le SIREDOM poursuit le déploiement d'équipements qui, par leur qualité et leur accès aisé, permettent d'assurer un meilleur accueil et un service public de proximité aux usagers.



Accueil de la déchèterie de Nozay

Valorisation des emballages industriels à l'Ecosite Sud Essonne

Le SIREDOM ayant transféré vers l'Écosite de Vert-le-Grand l'activité de tri de l'Écosite Sud Essonne à Étampes, un bâtiment de 2 000 m² a été libéré. Suite à un appel à projets lancé pour développer une activité compatible avec celle du Syndicat, un partenariat s'est concrétisé entre le SIREDOM et TRIADIS SERVICES.

Une convention a été signée le 22 mai 2012. Objectif : proposer aux industriels une offre de services destinée à faciliter la gestion et le recyclage de leurs emballages dans le respect de l'environnement, tout en favorisant l'intégration sociale avec à terme une dizaine d'emplois en Essonne. L'activité démarrera au 1^{er} janvier 2013.

Le nouveau magazine du SIREDOM

La fin de l'année 2012 a été marquée par le lancement du SIREDOM MAG. Deux fois par an, ce nouveau magazine sera tiré à 300 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres des foyers du territoire du SIREDOM. La première édition a été essentiellement consacrée à la présentation du Syndicat et de ses missions de service public. Le magazine propose également un volet pratique de conseils à la réduction et au tri des déchets, des informations sur le Réseau déchèteries du SIREDOM et invite les lecteurs au cœur de ses équipements.

Des contributions maîtrisées

Une démarche de gestion rigoureuse des finances du SIREDOM a permis la baisse des participations des collectivités adhérentes et ce malgré l'augmentation constante du coût de gestion des déchets constatée à l'échelle nationale. Ainsi, entre 2009 et 2012 la diminution du prix moyen de traitement à la tonne a été de 5,10 %.

Cette maîtrise des coûts permet au Syndicat de réduire son endettement et de poursuivre ses investissements pour traiter et valoriser un maximum de déchets, tout en portant ses efforts sur la prévention et la réduction des déchets.

Le SIREDOM et la Recyclerie du Gâtinais : convention de partenariat

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets et afin de poursuivre son rôle d'appui technique et d'animateur territorial, le SIREDOM s'est naturellement engagé depuis 2011 à soutenir et accompagner le développement des recycleries sur son territoire.

Une convention entre le SIREDOM et la Recyclerie du Gâtinais a été signée fin mai 2012. Une col-

lecte expérimentale pour la récupération d'objets réutilisables (mobilier, vélos et petits appareils électriques) a été mise en place dans un premier temps sur les déchèteries de Vert-le-Grand et de Milly-la-Forêt. En parallèle, un plan de communication a été élaboré afin de sensibiliser au réemploi et faire connaître le dispositif recycleries comme solution alternative au traitement des déchets.

Administration générale

Adhésions

Le 2 juillet 2012, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur l'adhésion au Syndicat des communes de Marcoussis et Morsang-sur-Seine au 1^{er} janvier 2013. Ces communes comptent respectivement 7 909 et 510 habitants qui produisent 3 300 et 300 tonnes annuelles de déchets ménagers.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté par le Préfet de l'Essonne en décembre 2012. Au 1^{er} janvier 2013 le paysage intercommunal du SIREDOM se trouvera modifié par l'extension de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à la commune de Longpont-sur-Orge, représentant 6 561 habitants pour 2 500 tonnes de déchets. De plus, Morangis et Savigny-sur-Orge, communes dites indépendantes déjà adhérentes au SIREDOM rejoindront la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne.

Dématérialisation

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, le SIREDOM s'est notamment engagé à limiter l'utilisation des papiers de bureau.

Ainsi, par délibération du 29 février 2012, le Syndicat s'est inscrit dans une démarche de dématérialisation des actes. De plus, une délibération du 2 juillet 2012 a ouvert la possibilité aux délégués de recevoir par courriel leurs convocations aux réunions du Bureau, du Comité Syndical et des commissions. Le règlement intérieur du Syndicat a été modifié en ce sens.

Composition du bureau au 31/12/2012

Franck MARLIN	Président	CC ÉTAMPOIS SUD ESSONNE
Francis CHOUAT	1 ^{er} Vice-Président	CA ÉVRY CENTRE ESSONNE
Jean-Claude QUINTARD	2 ^e Vice-Président	CC du VAL D'ESSONNE
Éric BRAIVE	3 ^e Vice-Président	CA du VAL D'ORGE
Jean-Michel ZAMPARUTTI	4 ^e Vice-Président	SAVIGNY-SUR-ORGE
Didier CHASTANET	5 ^e Vice-Président	CA ÉVRY CENTRE ESSONNE
Jean PERTHUIS	6 ^e Vice-Président	SIROM
Pascal NOURY	7 ^e Vice-Président	MORANGIS

Jean-Pierre MARCELIN	8 ^e Vice-Président	CA SEINE ESSONNE
Gilles LE PAGE	9 ^e Vice-Président	CC DU VAL D'ESSONNE
Jacques BEAUDET	10 ^e Vice-Président	CA SEINE ESSONNE
Éric VALAT	11 ^e Vice-Président	CA SÉNART VAL DE SEINE
Pascal SIMONNOT	12 ^e Vice-Président	SIROM
Francis CHALOT	13 ^e Vice-Président	CC ENTRE JUINE ET RENARDE
Paul DA SILVA	14 ^e Vice-Président	CA LES LACS DE L'ESSONNE
Françoise VIGNEAU	15 ^e Vice-Présidente	CC du VAL D'ESSONNE
Arnaud BARROUX	16 ^e Vice-Président	CA ÉVRY CENTRE ESSONNE

Les délégations au 31 décembre 2012

Jean-Claude QUINTARD	Affaires générales préparation et exécution des marchés	2 ^e Vice-Président
Éric BRAIVE	Déchèteries	3 ^e Vice-Président
Jean-Michel ZAMPARUTTI	Démarche de communication en direction des usagers et des scolaires	4 ^e Vice-Président
Didier CHASTANET	Valorisation des déchets	5 ^e Vice-Président
Pascal NOURY	Finances et contrôle de gestion	7 ^e Vice-Président
Jacques BEAUDET	Prospectives et stratégies	10 ^e Vice-Président
Pascal SIMONNOT	Commandes et marchés publics	12 ^e Vice-Président

Les commissions

Commissions obligatoires

Jean-Claude QUINTARD	Président de la Commission d'Appel d'Offres Président de la Commission Délégation de Service Public	2 ^e Vice-Président
Pascal NOURY	Finances	7 ^e Vice-Président
Philippe ROTTEMBOURG	Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	Délégué titulaire CCVE

Commissions optionnelles

Jean-Michel ZAMPARUTTI	Animation du plan de communication	4 ^e Vice-Président
Didier CHASTANET	Déchèteries	5 ^e Vice-Président
Jacques BEAUDET	Prospectives et stratégies	10 ^e Vice-Président
Francis CHALOT	Prévention et réduction à la source	13 ^e Vice-Président
Françoise VIGNEAU	Suivi qualité	15 ^e Vice-Présidente

Les représentants

Arnaud BARROUX	16 ^e Vice-Président	SEMARDEL - 1 ^{er} administrateur
Michel PRESLE	Délégué titulaire du SEDRE	SEMARDEL - 2 ^e administrateur
Patrick PALLUAU	Délégué titulaire CA Évry Centre Essonne	CLIS

Travaux des commissions

Commission d'Appel d'Offres

Président : Jean-Claude QUINTARD

La Commission d'Appel d'Offres examine tous les marchés publics dont le montant est supérieur ou égal aux seuils fixés par décret. En 2012, ce seuil était fixé à 5 000 000 € HT pour les marchés de travaux et 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et services. En juillet 2012, le Comité Syndical du SIREDOM a délibéré pour aligner les seuils de passation du Syndicat avec ceux actuellement en vigueur.

Au-delà de la compétence relative à l'attribution des marchés dévolue aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, les instances du SIREDOM doivent autoriser le Président à signer les marchés.

Cette compétence se répartit comme suit :

- Bureau Syndical: entre 90 000 € HT et 199 999,99 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 4 999 999,99 € HT pour les marchés de travaux ;
- Comité Syndical : à partir de 200 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 000 000,00 € HT pour les marchés de travaux.

L'année 2012 a été une année de renouvellement de plusieurs marchés importants. Ainsi, sur les 37 marchés lancés, on compte 7 procédures formalisées dont 6 appels d'offres et un dialogue compétitif. Les 30 autres procédures représentent des marchés lancés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics. Parmi ces procédures 3 marchés ont été déclarés infructueux et 2 déclarés sans suite pour motif d'intérêt général.

Marché de services

Liste des marchés conclus en 2012, établie conformément à l'arrêté du 21/07/2011 en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics :

TRANCHES	OBJET DU MARCHÉ
de 20 000,00 € HT à 89 999,99 € HT	Fourniture et marquage des objets promotionnels
	Étude de faisabilité d'une extension de la déchèterie de Ballancourt-sur-Essonne
	Travaux d'impression et de livraison du journal d'information du SIREDOM
	Fourniture et installation d'un logiciel financier, formation et maintenance associées
	Travaux de personnalisation, d'impression, de montage et livraison de réglottes du tri
de 90 000 € HT à 199 999,99 € HT	Prestation de distribution du journal d'information du SIREDOM
	Travaux d'impression et de livraison des différents supports écrits du SIREDOM
	Développement et installation d'un progiciel de gestion des déchèteries, données utilisateurs, facturation et maintenance associées
	Entretien des espaces verts du Réseau déchèteries, de l'Ecosite Sud Essonne et autres sites du SIREDOM
de 200 000 € HT et plus	Réception et traitement des déchets végétaux - Lot 1 partie sud ouest - Lot 2 partie sud est - Lot 3 partie nord ouest / centre est
	Traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire du SIREDOM - Lot 1 : réception et traitement des déchets encombrants - Lot 2 : réception et traitement des déchets des services techniques
	Transport des ordures ménagères et des collectes sélectives issues de l'Ecosite Sud Essonne - Lot 1 : transport des ordures ménagères - Lot 2 : transport des collectes sélectives (emballages hors verre et journaux-revues-magazines)
	Missions de conseils, assistance juridique et représentation du SIREDOM auprès des juridictions - Lots 1 à 5

Marché de fournitures

TRANCHES	OBJET DU MARCHÉ
De 200 000 € HT et plus	Fourniture de composteurs domestiques plastiques et de bio-seaux - Lot 1
	Fourniture de composteurs domestiques en bois - Lot 2
	Fourniture et livraison de bacs de collecte sélective pour les collectivités du SIREDOM
	Fourniture et livraison de bennes amovibles pour le Réseau déchèteries du SIREDOM

Pas de marché de 20 000 à 89 999,99 € HT et de 90 000 à 199 999,99 € HT.

Commission des finances

Président : Pascal NOURY

Au cours de ses travaux, la commission a validé le Débat d'Orientation Budgétaire, les tarifs 2012, le budget prévisionnel 2012 ainsi que le compte administratif 2011. L'objectif principal visé par ces travaux a été de faire profiter les collectivités membres des réductions de coûts dégagées par les actions du Syndicat en matière de valorisation et d'optimisation financière des marchés de prestations de service.

Commission consultative des services publics locaux

Président : Philippe ROTTEMBOURG

La CCSP, réunie le 20 juin 2012 a donné un avis favorable et a émis des remarques de forme sur le rapport d'activité du SIREDOM. Le rapport du délégataire au délégant de 2011 a également été examiné lors de cette séance.

Commission suivi qualité

Présidente : Françoise VIGNEAU

La commission a analysé le fonctionnement du centre de tri de Vert-le-Grand (évolution des tonnages réceptionnés, performance de la chaîne de tri, travaux prévus et réalisés pour l'atteinte des performances fixées au BEA). Le bilan qualitatif des collectes entrantes sur le centre de tri a également été abordé. À découlé de cette commission un meilleur contrôle des collectes sélectives au vidage des camions. Enfin, la commission a travaillé sur le renouvellement du contrat de reprise des journaux-revues-magazines et son attribution.

Commission prévention des déchets

Président : Francis CHALOT

La commission a suivi l'avancement des actions du Programme Local de Prévention des déchets porté par le SIREDOM. Au-delà de son investissement dans la poursuite et l'amélioration des actions de prévention, elle a permis de mobiliser les acteurs de l'eau et des déchets du territoire autour d'un objectif commun : la promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson. Une stratégie d'actions et de communication a été définie afin d'inciter les habitants à privilégier l'eau du robinet.

Commission communication

Président Jean-Michel ZAMPARUTTI

La commission a dressé le bilan des actions de communication : le nouveau magazine, le film institutionnel, le développement de nouveaux outils de prévention ou de communication de proximité et les réunions d'échanges avec les collectivités.

La commission a acté les orientations de la communication pour l'année 2013 et la poursuite d'actions de communication toujours plus proches des citoyens.

Commission déchèteries

Président : Didier CHASTANET

La commission a validé les factures d'ajustements des apports non-identifiés par badge et le cahier des charges du système de contrôle d'accès intégrant la création du logiciel MODERIS. Elle a défini l'organisation des nouvelles Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) et les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et travaillé sur le marché d'exploitation des déchèteries prévu en octobre 2013. La commission a validé le rétro-planning des investissements 2013 intégrant la création des déchèteries de Saint-Michel-sur-Orge et Ris-Orangis. Elle a organisé la procédure de mise à jour ICPE du Réseau déchèteries dans le cadre du nouvel arrêté mis en vigueur au 1^{er} juillet 2012.

Commission prospectives et stratégies

Président : Jacques BEAUDET

Un Comité de pilotage (COPIL) a été créé à l'initiative du président du SIREDOM pour mener une réflexion approfondie sur la prospective de développement du SIREDOM. Composé des 8 présidents des Commissions et de délégués des collectivités adhérentes, le COPIL a pour objectif d'élaborer la stratégie du SIREDOM pour les 10 prochaines années : comment anticiper les futures filières pertinentes de traitement ? Que faire pour mieux valoriser nos déchets en énergie, matières premières, compost ? Comment encourager les habitants à réduire et à trier davantage leurs déchets ? Les conclusions de ce COPIL seront rendues à l'automne 2013.

Le périmètre du SIREDOM

Nos adhérents

Collectivités adhérentes

	Nombre de communes représentées	Population INSEE 2009	% Part/Pop. totale	% Habitat vertical
CA Les Lacs de l'Essonne	2	58 490	7,92 %	57,22
CA Les Portes de l'Essonne	3	52 160	7,06 %	39,43
CA Seine Essonne	5	64 370	8,72 %	38,73
CA Sénart Val de Seine	3	78 490	10,63 %	35,23
CA du Val d'Orge	9	125 781	17,03 %	30,26
CA Evry Centre Essonne	6	115 182	15,60 %	53,55
CC de l'Étampois Sud Essonne	1	22 182	3,00 %	32,88
CC Val d'Essonne	20	55 887	7,57 %	11,91
CC Arpajonnais	1	9 353	1,27 %	26,67
CC Entre Juine et Renarde	9	14 677	1,99 %	9,54
SEDRE	19	21 501	2,91 %	3,1
SIEOM	13	4 955	0,67 %	2,16
SIROM	27	22 525	3,05 %	3,83
Communes indépendantes*	8	84 542	11,45 %	22,99
TOTAL	126	730 095	98,87 %	-

*Épinay-sur-Orge, Morangis, Nozay, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Saulx-les-Chartreux, Savigny-sur-Orge, Tigery.

Collectivités clientes

	Nombre de collectivités	Population INSEE 2008	% Part/Pop. totale	Flux
Marcoussis	1	7 831	1,06 %	Tri/Déchèteries
Morsang-sur-Seine	1	500	0,07 %	OMR/Tri/Déchèteries
Chilly Mazarin**	1	18 417		Réseau déchèteries

Ensemble des collectivités

Nombre de communes

128 **

Population (INSEE 09)
sur le territoire du SIREDOM

738 426

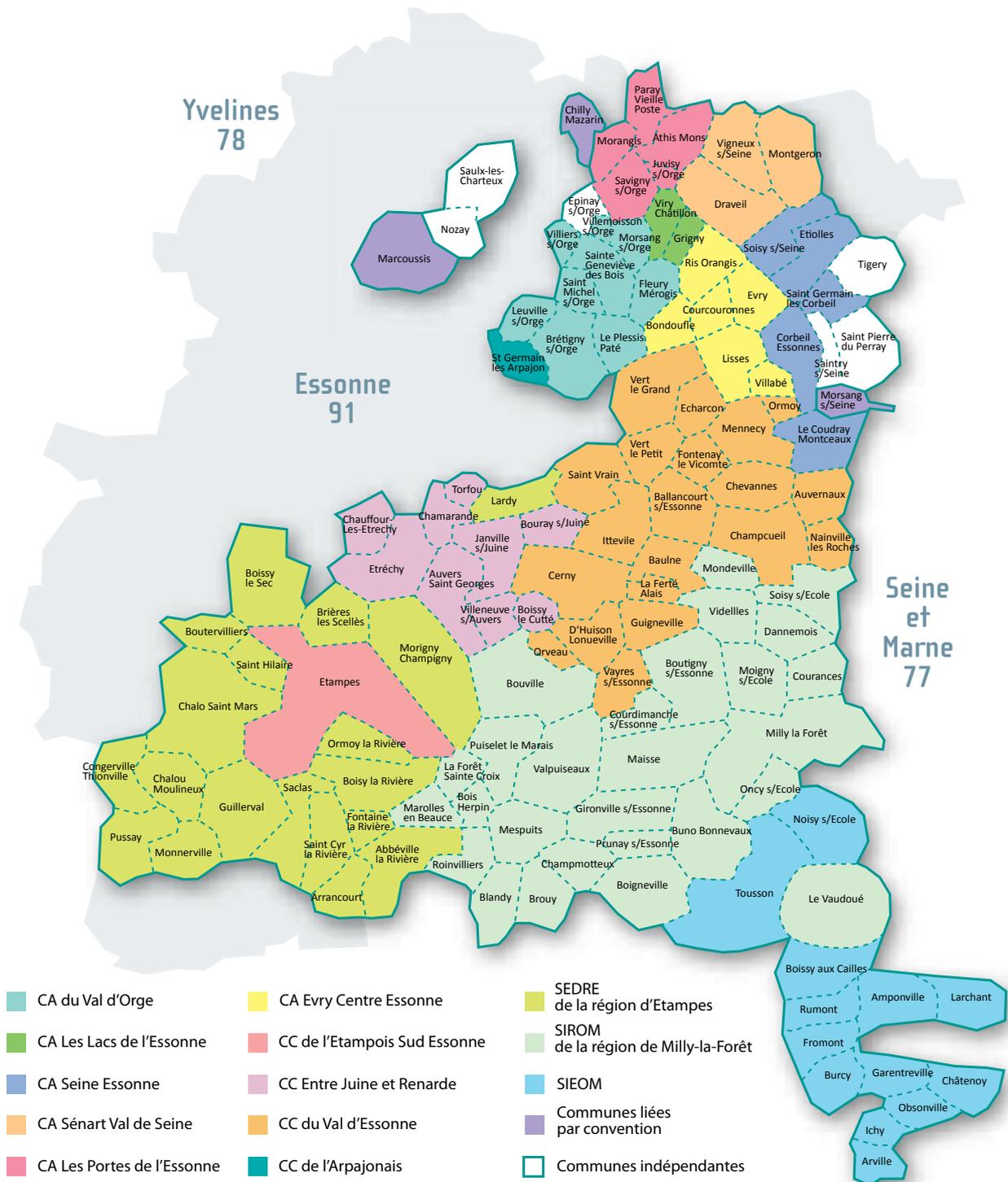
Population desservie en sus pour
le Réseau déchèteries (INSEE 2009)

- Chilly Mazarin : **18 417**

** Les collectivités uniquement clientes du Réseau déchèteries ne sont pas prises en compte dans la population.

Le territoire

Le SIREDOM compte 126 communes adhérentes.



© siredom 2012

Compétences

Les collectivités ont confié au SIREDOM :

- le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de ses procédures contractualisées : Bail Emphytéotique Administratif (BEA), contrats d'exploitation ;
- la prévention et la réduction des déchets à la source ;
- l'exploitation de 2 quais de transfert (ordures ménagères et collectes sélectives) ;
- la réalisation et l'exploitation d'un Réseau de 13 déchèteries et d'une déchèterie mobile ;

- l'exploitation des bornes d'apport volontaire pour le verre et les emballages ménagers.

En juillet 2010, le SIREDOM a repris la compétence collecte et traitement des déchets dangereux des ménages apportés par les particuliers sur les 5 points de dépôts appelés « armoire DDM », assurée auparavant par le Conseil général de l'Essonne. Le maillage de plus en plus dense du Réseau déchèteries permet de se substituer progressivement à cet apport volontaire.

Répartition des compétences

	Mode d'organisation	Apports volontaires gérés par le SIREDOM	Traitement SIREDOM
Ordures ménagères	Porte à porte		X
Emballages	Porte à porte		X
Verre	Porte à porte		X
	Apport volontaire	X	X
Journaux-revues-magazines	Porte à porte		X
	Apport volontaire		X
Déchets végétaux	Porte à porte		X
	Déchèteries	X	X
Encombrants	Porte à porte		X
Déchets des services techniques			X
Bois	Déchèteries	X	X
Tout-venant	Déchèteries	X	X
Gravats	Déchèteries	X	X
Ferraille	Déchèteries	X	X
DEEE	Déchèteries	X	X
DDM	Apport volontaire	X	X
	Déchèteries	X	X

Une mission de service public : le traitement des déchets

Organisation de l'élimination des déchets

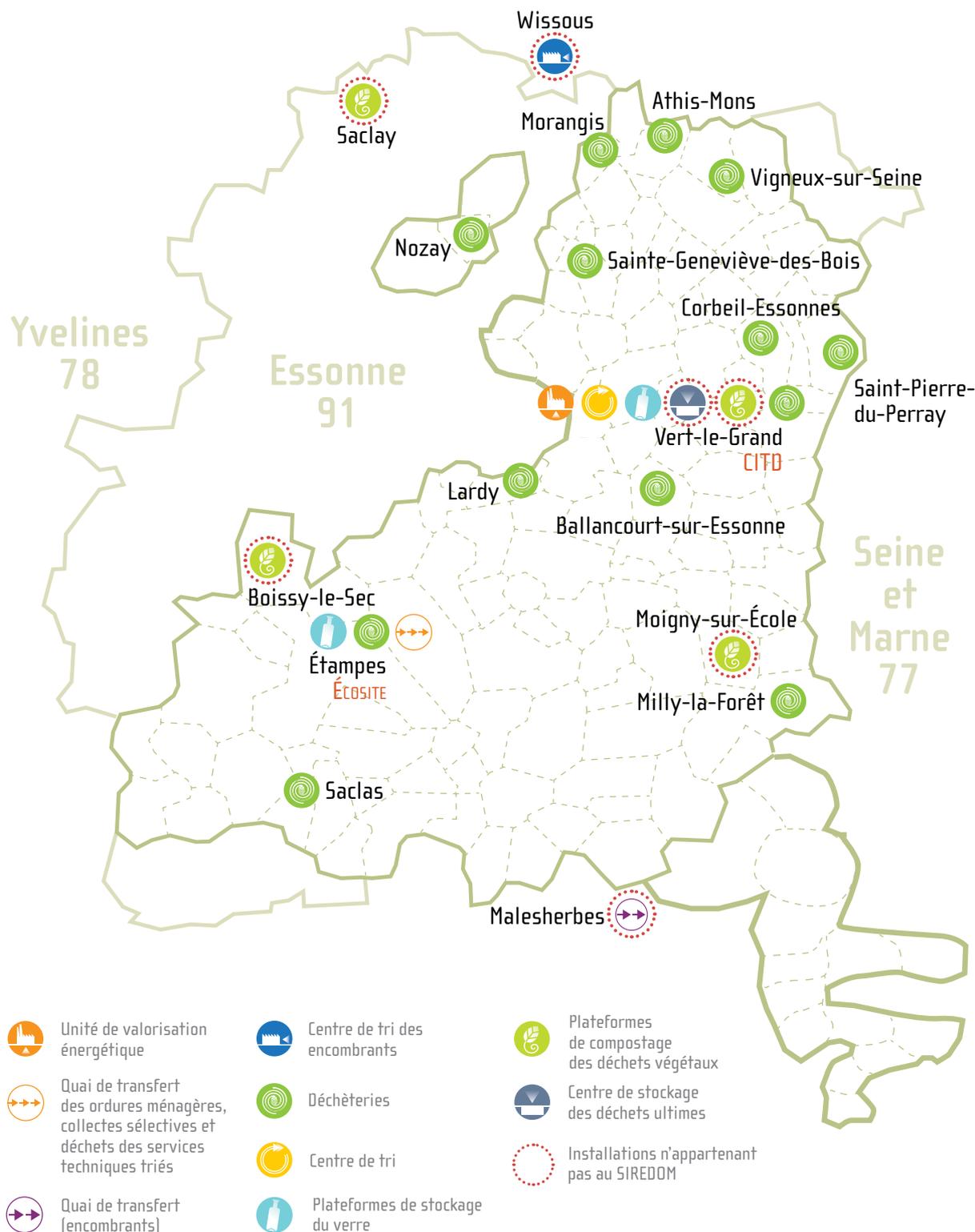
DÉCHETS	COLLECTE	TRAITEMENT			
Ordures ménagères	Porte à porte 205 466 t	UIOM de Vert-le-Grand 201 559 t SEMARIV/SEMARDEL		ISDND de Vert-le-Grand 3 380 t SEMAVERT	
Emballages y compris verre et JRM	Porte à porte 39 188 t Apport volontaire 7 820 t Déchèteries 858 t	Centre de tri de Vert-le-Grand 39 392 t SEMARIV/SEMARDEL		Plateforme de transfert verre Écosite Sud Essonne 1 544 t Régie	
Déchets végétaux	Porte à porte 40 609 t Déchèteries 14 278 t	Plateforme de compostage			
		Vert-le-Grand 42 071 t SEMAVERT	Moigny-sur-École 5 636 t Compost du Gâtinais	Boissy-le-Sec 5 120 t Compost Sud Essonne	Saclay 2 059 t Compomar
Encombrants*	Porte à porte 12 087 t	ISDND Vert-le-Grand 9 534 t SEMAVERT		Centre de tri des encombrants Wissous 2 553 t PAPREC	
Déchets services techniques	19 275 t	ISDND Vert-le-Grand 19 275 t SEMAVERT			
Bois	Déchèteries 8 246 t Services Techniques 309 t	Unité de traitement de Vert-le-Grand 8 555 t SEMAVERT			
Tout-venant	Déchèteries 48 461 t Services Techniques 447 t	ISDND Vert-le-Grand 48 908 t SEMAVERT			
Gravats	Déchèteries 28 542 t Services Techniques 976 t	ISDND Vert-le-Grand 29 518 t SEMAVERT			
Ferraille	Déchèteries 1 522 t	Usine de recyclage Athis-Mons 1 522 t CFF RECYCLING			
DEEE	Porte à porte 27 t Déchèteries 1 581 t	Démantèlement et recyclage Troyes 1 609 t ECOLOGIC / SEMAER / REMONDIS			
DDM	Apport sur les collectivités 38 t Déchèteries 841 t	Centre de stockage et de tri 878 t TRIADIS/SECHE			

* À compter du 13/08/2012, les tonnages d'encombrants ne comprennent pas ceux de 3 EPCI.

Installations de traitement du SIREDOM

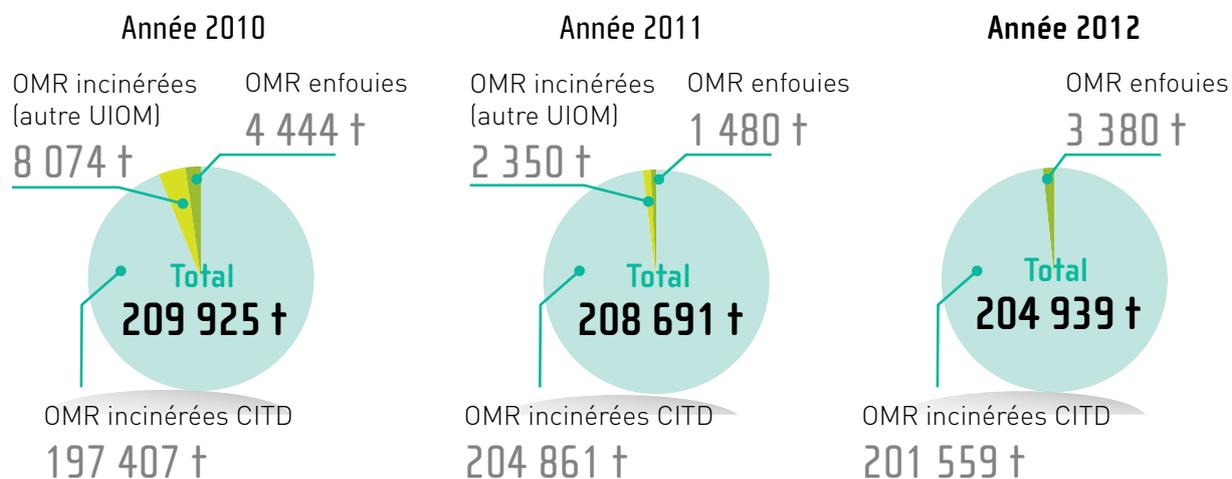
Le SIREDOM dispose de :

- 1 Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) à Vert-le-Grand ;
- 1 Ecosite à Étampes, plateforme de transfert des déchets ;
- 1 Réseau de 13 déchèteries et 1 déchèterie mobile ;
- 1 plateforme de transfert à Vert-le-Grand.



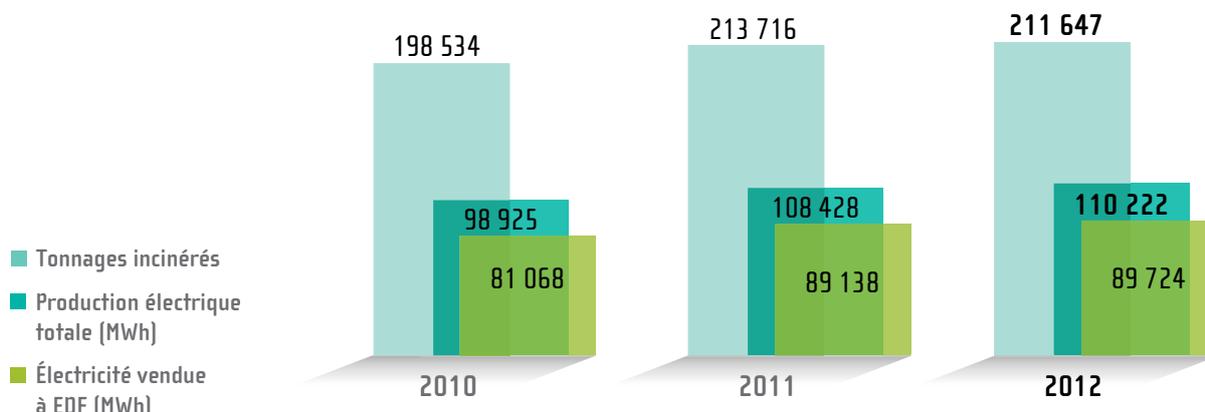
Bilan d'exploitation des unités de traitement

Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du SIREDOM



Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand (CITD)

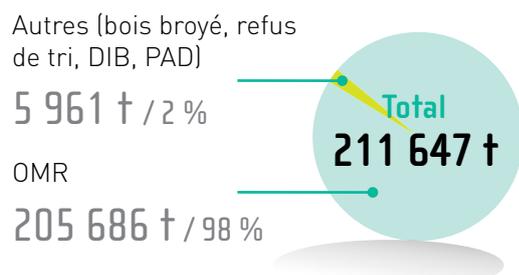
→ L'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



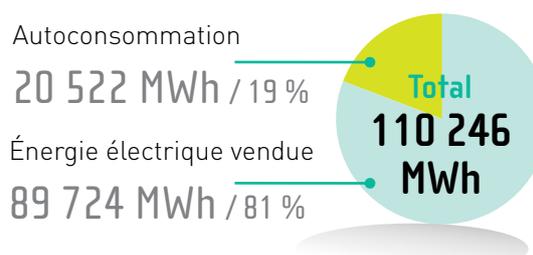
Les records 2012

Le tonnage valorisé en incinération atteint un nouveau record avec 211 646 tonnes incinérées sur l'année 2012. Parallèlement, la production électrique atteint elle aussi un volume record avec 110 246 MWh en 2012.

→ Décomposition des tonnages incinérés en 2012



→ Répartition de l'énergie électrique produite en 2012 (MWh)



Arrêts techniques de l'UIOM

	Ligne 1	Ligne 2
Arrêts programmés	814 h	810 h
Arrêts non programmés	92 h	-
Taux de disponibilité	90 %	91 %

→ Le Centre de tri

Les tonnages réceptionnés sur le centre de tri de Vert-le-Grand sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année 2011. En revanche, la qualité de la collecte sélective s'est dégradée en 2012. En conséquence, les contrôles au vidage des bennes ont été remis en place au centre de tri.

Afin d'atteindre les performances attendues de la chaîne de tri, de nouveaux aménagements ont été réalisés en 2012 pour améliorer le tri des fibreux et récupérer les produits valorisables des refus. Les performances de captation de certains produits restent à atteindre et à confirmer lors de la réception prévue en juin 2013. La performance du centre de tri s'est améliorée en passant de 77 % en 2011 à 80 % en 2012.

Ces travaux ont nécessité de transférer le traitement des déchets du SIREDOM issus du tri sur d'autres centres de tri (1 600 t).

Emballages et papier



Emballages en bi-flux*

2011 : 17,46 % de refus

2012 : 20,00 % de refus

* L'objectif à atteindre du taux de refus de tri en bi-flux est de 15 %.

Emballages en tri-flux

2011 : 23,08 % de refus

2012 : 23,02 % de refus

Matières valorisées apportées sur le CITD de Vert-le-Grand (comprend le traitement externalisé vers les centres de tri SITA)

Emballages (hors verre) et papier



Collecte sélective



→ Écosite Sud Essonne d'Étampes

Le taux de disponibilité de l'installation de transfert des ordures ménagères a été de 91 % en 2012, l'exploitation ayant été perturbée pendant 24 jours suite à un sinistre ayant endommagé un vérin sur le matériel de compaction des ordures ménagères.

Les tonnages réceptionnés sur le quai de transfert d'Étampes sont en diminution de 2 % pour les ordures ménagères résiduelles mais en augmentation de 4 % pour les déchets issus du tri.

Afin d'assurer la réception des déchets dans les meilleures conditions, quelques travaux d'aménagement du quai de transfert restent à réaliser.

L'année 2012 a vu la finalisation de l'appel à projet lancé sur l'Écosite Sud Essonne. La société TRIADIS a été retenue pour développer une activité de valorisation des emballages collectés dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment... avec une solution technique de réemploi de cuves après leur nettoyage.

Quai de transfert des ordures ménagères

	OM entrantes	OM transférées (OM + refus tri)
2009	20 571 t	21 415 t
2010	19 045 t	19 009 t
2011	20 636 t	20 430 t
2012	20 219 t	19 686 t

Transfert des collectes sélectives

	Entrantes	Transférées
2010	3 085 t	3 332 t
2011	4 406 t	4 362 t
2012	4 594 t	4 452 t

Le Réseau déchèteries

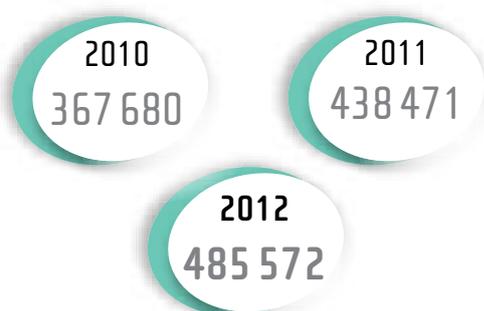
Le Réseau déchèteries du SIREDOM compte 13 équipements (fermeture de la déchèterie de Juvisy-sur-Orge en octobre 2012) qui accueillent gratuitement les déchets ménagers volumineux non collectés en porte à porte des particuliers résidant sur son territoire. Les déchets des acteurs d'activités économiques sont acceptés dans 10 déchèteries.

L'augmentation constante des tonnages réceptionnés sur les déchèteries du Syndicat montre l'intérêt grandissant des usagers pour la protection de l'environnement. Elles deviennent, en complément des collectes sélectives des communes, une solution pour le traitement de leurs déchets.

Tonnage global entrant



Nombre de visiteurs



Déchets accueillis

	Ratio kg/hab/an (population SIREDOM)		Ratio kg/hab/an Île-de-France 2009	Ratio kg/visiteur/an		Ratio kg/professionnel/an	
	2011	2012		2011	2012	2011	2012
Tout-venant	59	66	25	99	100	167	172
Ferraille	2	2	2	4	3	8	10
Déchets végétaux	20	19	9	33	29	70	69
Gravats	40	39	21	68	59	76	43
Bois	9	11	3	15	17	39	36
Collecte sélective	1	1	0,6	2	2	4	8
DEEE	3	2	1,1	4	3	-	-
DDM	1	1	0,6	4	3	2	2
	135	141	62,2	229	216	377	339



En 2012, le Réseau déchèteries du SIREDOM a accueilli près de 486 000 usagers pour un tonnage global collecté de 104 328 t de déchets, soit 5 % en plus par rapport à 2011. De manière globale, les apports par déchèterie stagnent excepté sur les déchèteries d'Athis-Mons et Vert-le-Grand dont le tonnage global a augmenté de près de 40 %.

Entre 2011 et 2012, le flux du bois a progressé de 25 % et le tout-venant de 11 %. Les autres déchets sont en légère diminution par rapport à 2011 (entre -1 et -15 %).

Afin d'améliorer le service aux usagers, 5 systèmes de ponts-basculés en entrée/sortie équipent les déchèteries de Morangis, Sainte-Geneviève-des-Bois et Milly-la-Forêt, Vert-le-Grand et Nozay. Ce nouveau système de pesée dynamique permet ainsi une meilleure traçabilité des dépôts et une circulation des usagers beaucoup plus fluide.

L'année 2012 a vu également l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Nozay en remplacement de l'ancien site devenu trop vétuste. Sur un terrain de 6 000 m², la nouvelle plateforme accueille 8 quais et un système de ponts-basculés pour la pesée des déchets en entrée/sortie. Un soin particulier a été apporté à l'architecture du site, lui conférant un aspect moderne intégré au paysage.

La déchèterie de Nozay a été choisie en novembre 2012 pour tester le nouveau logiciel de contrôle d'accès MODERIS. Ce dispositif mieux adapté au fonctionnement des déchèteries sera progressivement étendu à l'ensemble du Réseau. Il facilite leur

gestion grâce à un contrôle d'accès plus efficace et assure une meilleure traçabilité des dépôts en optimisant la facturation des acteurs d'activités économiques. Il permet également aux collectivités adhérentes de contrôler au jour le jour, via un extranet, les apports de leurs habitants, en particulier les apports ne correspondant pas à une production normale d'un foyer.

Durant cette année, les déchèteries de Morangis et Sainte-Geneviève-des-Bois ont été réaménagées pour fluidifier la circulation et faciliter les dépôts. Des quais supplémentaires, un agrandissement du haut de quai et de la voirie lourde ont été réalisés. Un nouveau système de vidéosurveillance a été testé sur la déchèterie de Milly-la-Forêt afin de limiter les intrusions nocturnes. Il permet d'obtenir des preuves tangibles lors d'enquêtes de police liées à des dégradations ou des vols sur le site.

Enfin, plusieurs projets lancés en 2012 seront mis en œuvre en 2013 :

- étude de faisabilité pour l'agrandissement de la déchèterie de Ballancourt-sur-Essonne ;
- maîtrise d'œuvre pour la réalisation des déchèteries de Saint-Michel-sur-Orge et Ris-Orangis ;
- étude de faisabilité pour la mise en œuvre de ponts-basculés sur 6 déchèteries ;
- étude pour la mise à jour du Réseau déchèteries sur le nouvel arrêté ICPE en vigueur depuis juillet 2012.

Caractéristiques des apports en déchèteries

Apports : 104 328 t en 2012

+ 5 % par rapport à 2011

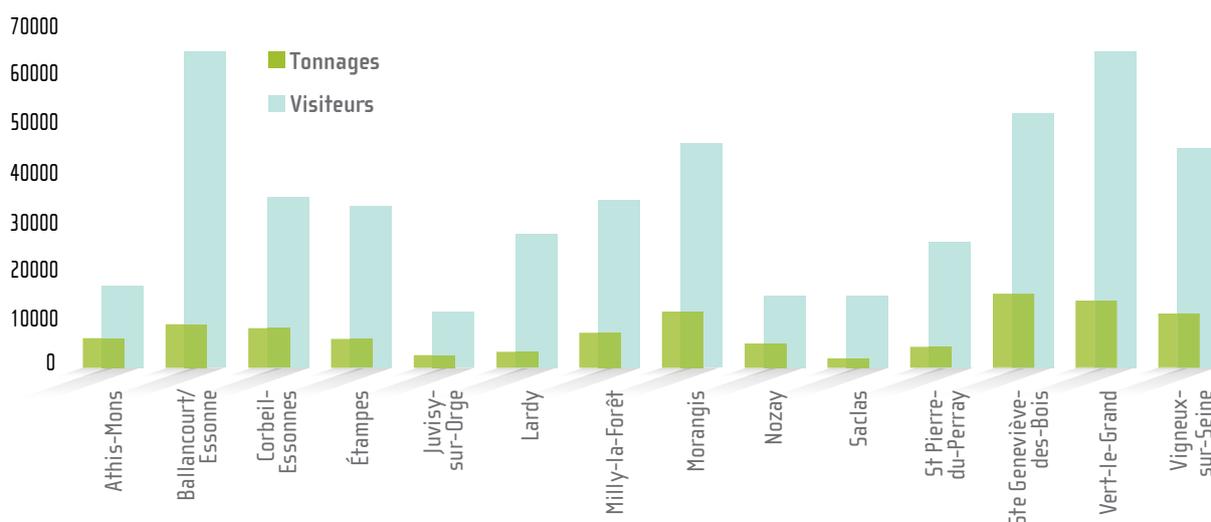
24 % de l'ensemble des déchets traités par le SIREDOM

Évolution des tonnages de déchets apportés sur les déchèteries

	Cartons	Déchets végétaux	Ferraille	Inertes	Tout-venant
2010	279 t	11 243 t	1 604 t	27 799 t	34 867 t
2011	371 t	14 397 t	1 642 t	29 695 t	43 607 t
2012	379 t	14 278 t	1 522 t	28 542 t	48 461 t
Évolution 2011/2012	2 %	-1 %	-7 %	-4 %	11 %

	Bois	DEEE	DDM	Papier	Verre
2010	4 651 t	1 627 t	797 t	236 t	115 t
2011	6 589 t	1 871 t	860 t	311 t	160 t
2012	8 246 t	1 581 t	841 t	288 t	191 t
Évolution 2011/2012	25 %	-16 %	-2 %	-7 %	19 %

Visiteurs et tonnages reçus sur les déchèteries



Recycleries

La convention signée avec la Recyclerie du Gâtinais le 24 mai 2012 prévoit l'organisation d'une collecte par la recyclerie d'objets destinés au réemploi (meubles, vélos, petits électroménagers) sur 4 déchèteries du Réseau : Vert-le-Grand, Milly-la-Forêt, Ballancourt-sur-Essonnes et Lardy. Cette collecte a démarré durant l'été 2012 sur les déchèteries de Vert-le-Grand et Milly-la-Forêt. Une benne de stockage couverte et sécurisée a été installée sur chaque site. L'information auprès des usagers est assurée par les agents d'accueil des déchèteries.

Bornes d'apport volontaire verre

Le SIREDOM a souhaité établir un bilan de l'utilisation des bornes d'apport volontaires verre (BAV)

par les habitants de ses collectivités adhérentes durant l'année 2012 afin d'optimiser son réseau de bornes en tenant compte des besoins locaux et du développement des collectes en apport volontaire. À cet effet, plusieurs réunions ont eu lieu avec les collectivités pour étudier la localisation des BAV sur leur territoire, acter les points de collecte mal localisés ou nécessitant d'être renforcés, ceci pour mieux cibler les zones pouvant favoriser au maximum le tri du verre par les habitants.

Cette collaboration avec les collectivités se poursuivra tout au long de l'année 2013 avec pour principal objectif : augmenter le ratio de collecte du verre sur le territoire actuellement de 20 Kg/habitant/an, (14 984 t de verre collectées en 2012, dont 6 376 t en apport volontaire).

Les flux de déchets

Les apports

Tonnages des collectivités



L'évolution 2011/2012 des tonnages traités des collectivités du SIREDOM est variable selon les déchets :

Entre 2011 et 2012

- **Encombrants : - 30,77 %**
(suite au changement de prestataire de traitement, les déchets encombrants de 3 Communautés d'Agglomération ne sont plus traités par le Syndicat).
- **Déchets des services techniques : + 0,94 % dont + 93 % des déchets des services techniques triés**
- **Déchets végétaux : -1,28 %**
- **Ordures ménagères résiduelles : -1,64 %**
- **Collecte sélective : - 0,55 %**
(imputable exclusivement au verre qui baisse de 2 % alors que les emballages hors verre et papier restent stables).

Les actions engagées par le SIREDOM pour valoriser au mieux ses déchets portent leurs fruits. Ainsi, certaines collectivités ont mis en place le tri des déchets de leurs services techniques afin de profiter des tarifs incitatifs du SIREDOM. Ces déchets ont ainsi augmenté de près de 93 %.

La baisse observée sur les tonnages d'ordures ménagères résiduelles depuis quelques années se poursuit. Cette tendance impacte la REOMi mise en place par le SEDRE en 2010 qui voit ses tonnages continuer à diminuer. Pour la Communauté de Communes du Val d'Essonne dont la mise en place de la REOMi est effective depuis le 1^{er} janvier 2012, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de 15 % en 2012 et de 6 % pour la collecte sélective.

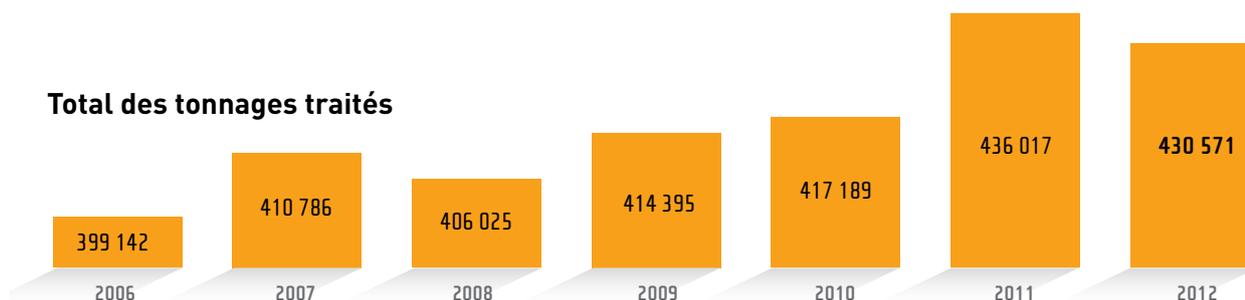
Tonnages des déchèteries



Les apports en déchèteries stagnent par rapport à 2011, excepté sur les déchèteries d'Athis-Mons et de Vert-le-Grand dont le tonnage global a augmenté de près de 40 %. Entre 2011 et 2012, le flux du bois a progressé de 25 % et le tout-venant de 11 %. En 2013, le SIREDOM a pour objectif de diminuer le

tout-venant enfouissable en valorisant davantage ce flux par la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie des Producteurs de Déchets d'Équipements d'Ameublement (REP DEA) et en créant une filière de tout-venant valorisable.

Total des tonnages traités



Après la forte hausse en 2011 des déchets traités sur le territoire du SIREDOM, imputable au tout-venant en déchèteries, les apports en 2012 ont diminué de 1,25 %. Ceci est dû en partie à la baisse des ordures ménagères résiduelles mais surtout à celle des apports d'encombrants depuis le mois d'août 2012.

Les déchets des collectivités

La part des déchets valorisés en 2012 a augmenté par rapport à 2011. Les causes sont multiples :

- une très bonne valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles du SIREDOM ;
- une amélioration des performances de tri de la collecte sélective ;
- une meilleure valorisation des encombrants qui passe de 2 % en 2011 à près de 21 % en 2012, alors que le nouveau marché de traitement n'a pris effet qu'au 1^{er} août 2012. En effet, ces déchets sont désormais valorisés (matière et énergie) alors qu'auparavant ils étaient enfouis après tri.



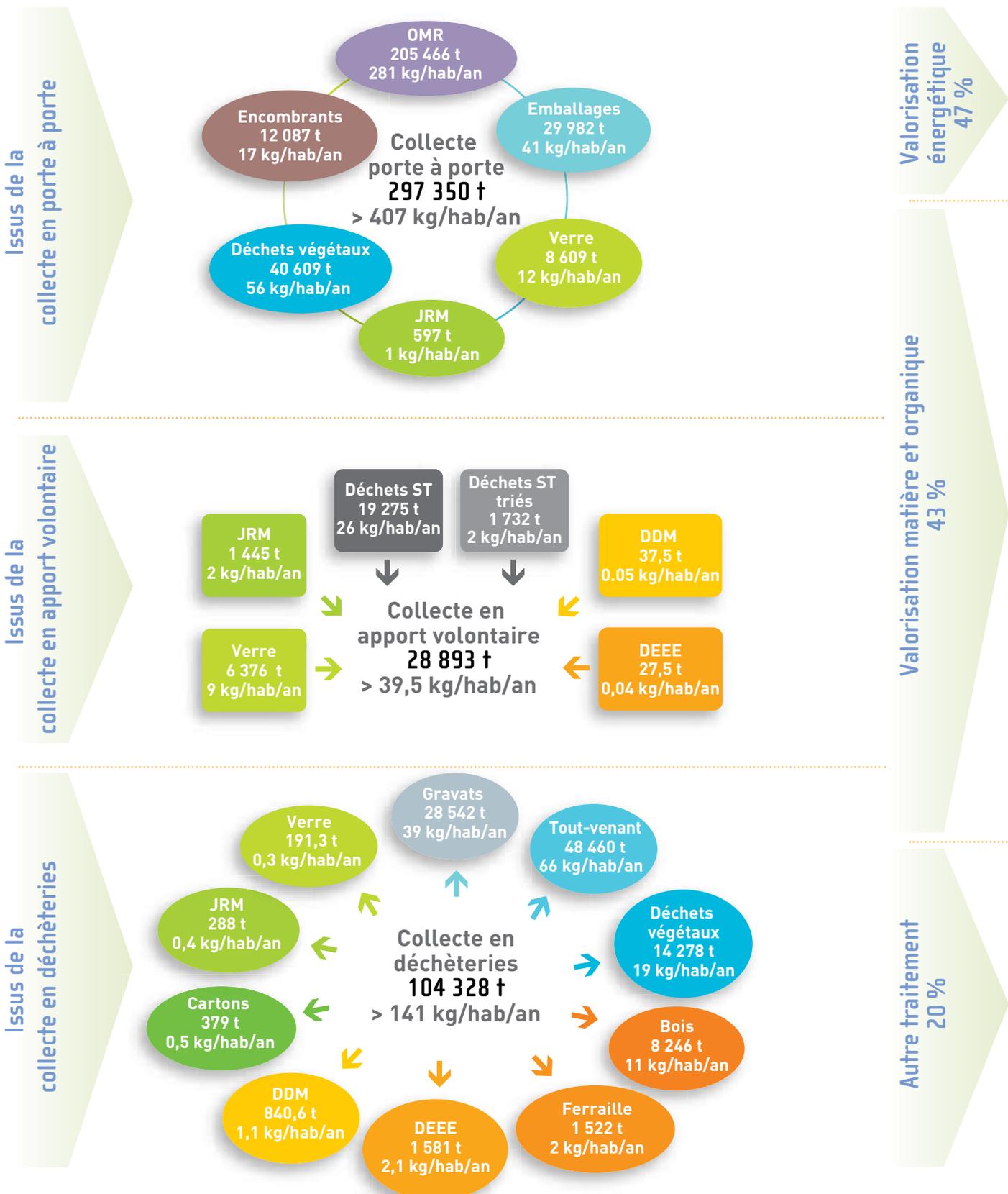
Répartition des modes de traitement des déchets des collectivités

	Nature valorisation	Tonnages collectés	Tonnages enfouis	Tonnages valorisés	Part valorisée*	
					2011	2012
OM résiduelles	Incinération	205 466	3 380	202 086	99 %	98 %
Encombrants	Enfouissement/ Recyclage	12 087	9 475	2 586	2 %	21 %
Déchets végétaux	Compostage	40 609	0	40 609	100 %	100 %
Emballages	Tri	29 982	4 507	26 222	78 %	82 %
Journaux-revues-magazines	Tri	2 042				
Verre	Tri	14 984	0	14 713	97 %	98 %
DDM	Élimination	38	0	38	100 %	100 %
TOTAL		305 208	17 361	286 254	92 %	94 %

*Valorisation matière et/ou énergétique.

Synoptique des flux de déchets traités

Total déchets traités → 430 571 tonnes → 587 kg/hab/an



→ recyclage et valorisation

UIOM
201 559 t
>276 kg/hab/an

• **Énergie 110 246 MWh**

Tri des encombrants
842 t > 1,15 kg/hab/an

Sous-produits de l'incinération valorisés et recyclés
> 44 579 t dont :

- Valorisés 40 489 t de mâchefers
- Recyclés 427 t d'aluminium issu des mâchefers
3 663 t d'acier issu des mâchefers

Plateforme de compostage déchets végétaux
54 887 t
> 76 kg/hab/an

- Compost
- Bois

Verre 14 713 t

Filières déchèteries

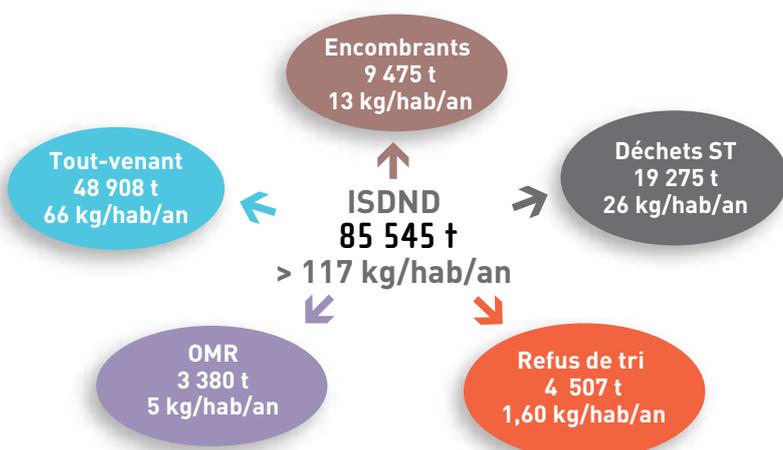
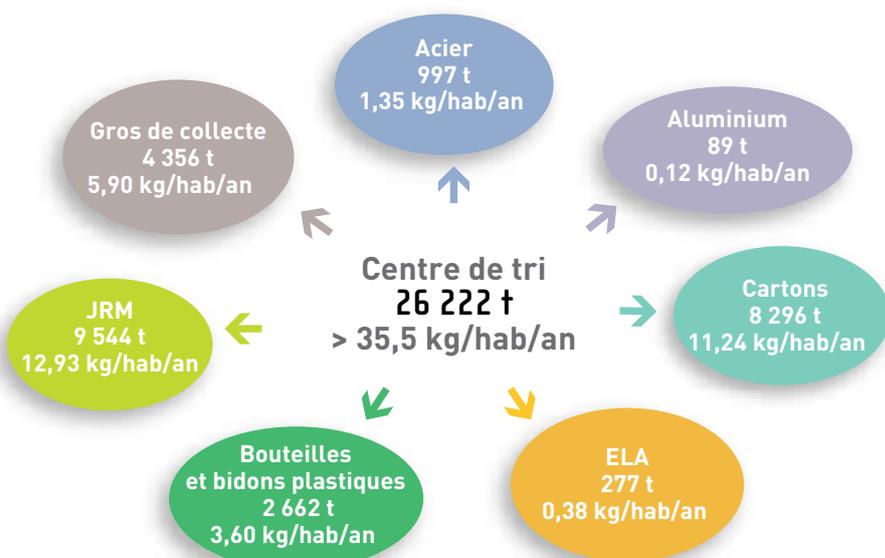
- Ferraille 1 522 t
- Bois 8 246 t
- DEEE 1 581 t
- Gravats 29 738 t

Tri des encombrants

- Ferraille 262 t soit 0,36 kg/hab/an
- Bois 1 099 t soit 1,5 kg/hab/an
- Plastique 113 t soit 0,15 kg/hab/an
- Cartons 51 t soit 0,07 kg/hab/an

Déchets des collectivités

- Bois 309 t
- DEEE 27,46 t



Traitement spécifique
DDM 878 t

Évolution du coût du Service Public

L'augmentation au 1^{er} janvier 2012 de la TVA bonifiée et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a eu un impact important sur l'évolution du coût du service public payé par l'utilisateur.

En effet, la TVA bonifiée est passée de 5,5 % à 7 % (soit + 27,27 %). Cette évolution n'est pas retranscrite dans le présent rapport d'activité car le budget du SIREDOM est voté hors taxes. Au final, cette augmentation de la fiscalité reportée sur les collectivités et par conséquent sur les contribuables est réelle mais n'est pas exposée ici.

Le coût de la TGAP et son évolution pour laquelle le SIREDOM est mis à contribution se décompose de la façon suivante :

- TGAP sur l'incinération : augmentation de 23,07 % (de 2,60 € HT par tonne à 3,20 € HT) ;

- TGAP sur l'enfouissement : augmentation de 36,36 % (de 11 € HT par tonne à 15 € HT).

En considérant les tonnages concernés, l'augmentation de la TGAP constitue une charge en hausse de 443 000 € HT.

Malgré cette augmentation des charges fiscales, les contributions appelées auprès des collectivités adhérentes connaissent une progression particulièrement contenue depuis 2009 comme le montre le tableau ci-dessous :

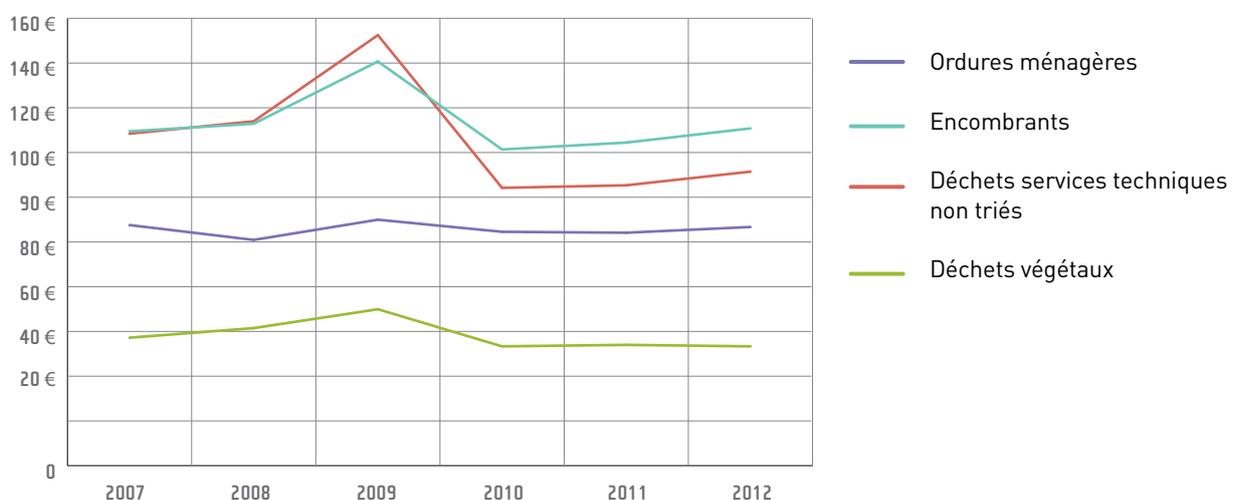
	Contributions appelées en K€	Tonnage global	Tarif moyen en €/tonne
2009	38 260	414 395	92,33
2010	36 297	417 189	87,00
2011	38 343	435 964	87,94
2012	38 297	430 469	88,97

Force est donc de constater que depuis 2009, le SIREDOM a traité 3,87 % de tonnage de déchets en plus alors que les contributions appelées n'ont pas augmenté tout en intégrant les évolutions de la TGAP évoquées précédemment.

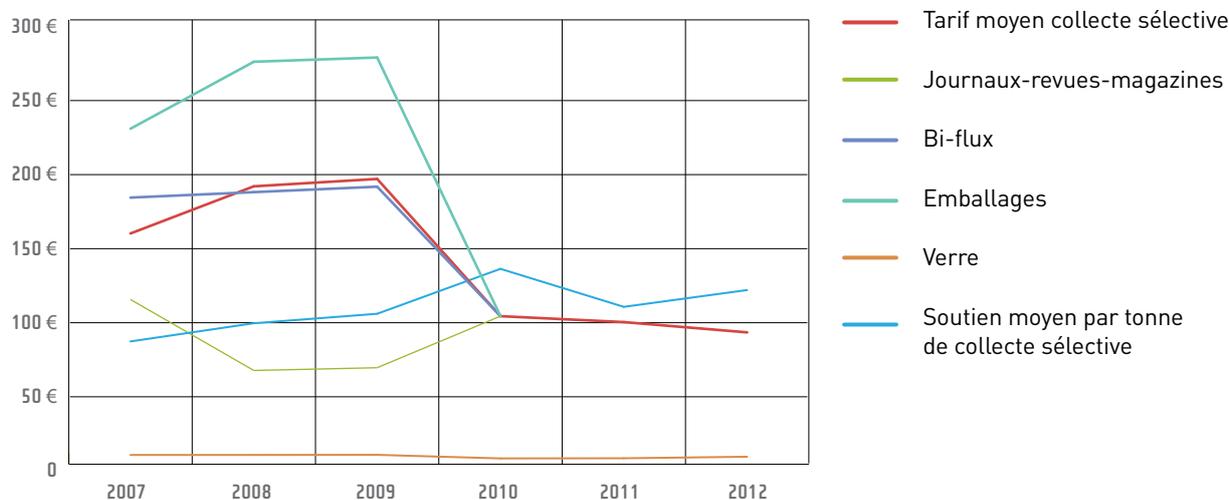
Sur cette période, le tarif moyen de traitement en euro par tonne a donc baissé de 3,64 %. D'ores et déjà, nous pouvons prévoir des tarifs pour l'exercice 2013 actant (à tonnage constant) une baisse de plus de 3 % des contributions.

Tarifs de traitement des déchets apportés par les collectivités

Évolution des tarifs de traitement des ordures ménagères, encombrants, déchets communaux et de services techniques non-triés et déchets végétaux collectés en porte à porte en € HT.



Évolution des tarifs de tri des produits issus de la collecte sélective du SIREDOM et présentation du soutien moyen par tonne versé par les éco-organismes



Tarifs de traitement des déchets déposés en déchèteries

Évolution des tarifs de transport et de traitement des apports en déchèteries

Tarifs en € HT par tonne	Particuliers/Collectivités			Artisans et Collectivités non membres		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Inerte	30,00 €	30,00 €	31,00 €	45,00 €	45,00 €	46,50 €
Tout-venant	80,95 €	82,38 €	90,15 €	95,95 €	101,71 €	111,31 €
Bois	54,39 €	53,62 €	56,09 €	69,39 €	68,42 €	71,57 €
Ferraille	14,80 €	14,80 €	14,80 €	18,80 €	18,80 €	18,80 €
Déchets végétaux	39,26 €	40,50 €	33,00 €	54,26 €	57,53 €	57,53 €
Cartons	14,80 €	14,80 €	14,80 €	18,80 €	18,80 €	18,80 €
Journaux-revues-magazines	14,80 €	14,80 €	14,80 €	18,80 €	18,80 €	18,80 €
Extincteur/bouteille gaz (pièce)	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Bouteille oxygène/azote/frigorigène (pièce)	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €
DDM	1 159,58 €	1 159,58 €	1 159,58 €			
Catégorie 1				1 508,33 €	1 508,33 €	1 508,33 €
Catégorie 2				1 903,33 €	1 903,33 €	1 903,33 €
Catégorie 3				3 208,33 €	3 208,33 €	3 208,33 €
Catégorie 4				5 108,33 €	5 108,33 €	5 108,33 €

DEEE (réfrigérateurs, téléviseurs, écrans, unités centrales, produits blancs) des particuliers sont repris gratuitement.

Catégorie 1 : huiles minérales, végétales, amiante/ciment – Catégorie 2 : solvants, peintures, vernis, colles, graisses, acides et bases, détergents – Catégorie 3 : aérosols, phytosanitaires – Catégorie 4 : produits chimiques non identifiés, pesticides.

Principaux prestataires

Principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat, issues du compte administratif (hors rattachement, charges réelles 2012)

Entreprise	Groupe affilié	Nature de la prestation	Type contrat	Échéance	Prestations en K€ HT	
					2011	2012
SEMARIV	SEMARDEL	Traitement des ordures ménagères (dont TGAP)	BEA	31/12/2018	17 945	18 122
SEMARIV	SEMARDEL	Tri des journaux-magazines et emballages			3 150	2 806
TAÏS SEMAER MAUFREY	VEOLIA SEMARDEL	Transfert des ordures ménagères et des journaux-revues-magazines et emballages	Marché public	30/06/2012		183
				28/06/2016	300	106
						35
SEMAVERT	SEMARDEL	Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)		03/04/2013	1 309	1 342
Compost Sud Essonne		Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)		03/04/2013	172	185
Compost du Gâtinais		Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)		03/04/2013	242	207
SEMAVERT	SEMARDEL	Traitement des déchets communaux et services techniques triés et non triés (dont TGAP)		29/07/2016	1 099	1 164
SEMAVERT	SEMARDEL	Traitement des déchets encombrants (dont TGAP)		Echu		765
PAPREC	PAPREC			31/07/2016	1 147	145
SEMAER/ SEMAVERT/ SEMARIV	SEMARDEL	Exploitation des déchèteries (dont traitement hors déchets végétaux et DDM)		30/06/2013	7 078	8 058
TRIADIS	SECHE	Collecte et traitement des DDM des déchèteries	27/06/2013	565	592	
DERICHEBOURG		Collecte bornes plastiques et verres	31/03/2014	388	399	

Données financières

Le SIREDOM a signé avec Eco-Emballages le Contrat pour l'Action et la Performance. Les soutiens à la tonne triée sont reversés à chaque collectivité selon les mêmes modalités de calcul qu'Eco-Emballages (selon

les tonnes collectées et la qualité des déchets apportés). La valorisation énergétique est déduite du coût à la tonne traitée d'ordures ménagères.

Indicateurs économiques du SIREDOM / Nombre d'habitants desservis : 738 426

	K€ HT	€ HT/hab
Recettes industrielles*	698	0,94
Soutiens éco-organismes et subventions	6 653	9,01
Contributions des collectivités adhérentes	38 297	51,86

* Revente des produits issus du Réseau déchèteries (ferraille, batteries), du tri par le SIREDOM pour le verre et l'extraction de la ferraille au sein des encombrants.

Ainsi, l'activité du SIREDOM en 2012 (traitement des déchets collectés, fonctionnement du Réseau de déchèteries et charges de structures) a globalement coûté 47,78 € TTC par habitant soit 0,92 € TTC par semaine.

Il convient de préciser que l'incinération des ordures ménagères résiduelles et le tri des collectes sélectives sont facturés à un tarif net. Ils intègrent donc en amont les recettes générées par ces activités.

L'incinération a généré 6 179 230 € HT de recettes liées à la revente d'électricité et de métaux. La revente de matières premières secondaires issues de la collecte sélective a généré une recette de 3 060 049 € HT.

La valorisation matière et énergétique réalisée par le traitement des déchets produits sur le territoire du SIREDOM constitue une recette de 9 239 278 € HT, hors soutiens des éco-organismes.

Conformément aux dispositions du BEA (avenant 9), tout excédent de recette en regard des recettes prévisionnelles déduites en amont des tarifs est réparti à 50/50 entre le délégataire et le délégant. Au titre de 2012, cet intéressement s'élève pour le SIREDOM à 702 048,76 € HT.

La matrice ADEME des coûts du traitement des déchets est présentée en annexe du présent rapport.



Mâchefers

Contribuer à la prévention et à la réduction des déchets

Cartographie des Programmes Locaux de Prévention sur le territoire du SIREDOM

Les collectivités ont démontré leur implication en matière de prévention des déchets en s'engageant auprès de l'ADEME pour élaborer et mettre en œuvre

un Programme Local de Prévention (PLP). Fin 2012, 85 % de la population du SIREDOM est couverte par l'un des 8 PLP existants*.



* 8 collectivités mettent en œuvre un PLP sur le territoire : Morangis, CA Les Portes de l'Essonne, CA du Val d'Orge, CA Seine Essonne, CA Evry Centre Essonne, CA Les Lacs de l'Essonne, CC du Val d'Essonne et le SIREDOM.

Avancement du Programme Local de Prévention des déchets du SIREDOM

Historique

→ Année 1 : 2010/2011

- signature avec l'ADEME d'un contrat pluriannuel pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLP sur un territoire comprenant 78 communes ;
- réalisation du diagnostic du territoire complété d'une enquête sur les habitudes de consommation et la sensibilité des habitants à la prévention ;
- organisation de l'Université de la prévention des déchets.

→ Année 2 : 2011/2012

- élaboration du plan d'actions du PLP ;
- approbation du PLP par le Comité Syndical le 30 mai 2011 ;
- démarrage de l'année 2 du contrat en juin 2011 avec mise en œuvre des actions.

→ Année 3 : 2012/2013

Fin 2012, 9 actions ont été réalisées sur les 17 inscrites au plan d'actions. Au niveau global, la totalité des déchets ménagers sur le territoire du PLP du SIREDOM a augmenté de 2 % de 2009 à 2012.

Indicateurs de flux

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la quantité de déchets produite par les habitants des communes couvertes par le Programme Local de Prévention du SIREDOM de 2009 à 2012.

	Ratio kg/hab de 2009/2012				
	2009	2010	2011	2012	2009/2012
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	273	258	252	248	-9 %
Verre	25	26	26	26	4 %
Emballages-journaux-revues-magazines	48	50	54	55	14 %
Ordures ménagères et assimilées (OMA)	346	334	332	329	-5 %
Encombrants	20	23	21	17	-14 %
Déchets végétaux	51	48	54	55	8 %
Déchets services techniques	17	17	19	22	36 %
Déchets occasionnels	88	88	94	94	7 %
Cartons	0,28	0,51	0,82	0,82	184 %
Déchets végétaux	31	30	35	32	0 %
Ferraille	4	4	3	3	-17 %
Inertes	52	45	45	44	-15 %
Tout-venant	53	58	64	77	46 %
Bois	8	11	12	16	109 %
DDM	0,66	1,20	1,42	1,58	139 %
Apports en déchèteries	150	150	161	175	17 %
Total déchets ménagers et assimilés (DMA)	584	571	587	598	2 %

Globalement, la totalité des déchets ménagers sur le territoire du PLP a augmenté de 2 % de 2009 à 2012.

Le tableau ci-dessus met en évidence pour cette même période 2009/2012 :

- une diminution de 9 % des OMR alors que le produit de la collecte sélective croît d'une année sur l'autre. Cette réduction importante peut s'expliquer

notamment par :

- un transfert de flux vers la collecte sélective et le Réseau déchèteries ;
- la mise en place sur le territoire du PLP de la redevance incitative ;
- l'impact des actions de prévention auprès des habitants.

- une diminution des OMA de 5 % qui représentent environ 60 % de la quantité des DMA produite sur le territoire ;
- une diminution des encombrants en porte à porte qui s'explique en partie par un transfert des déchets vers les déchèteries et les déchets des services techniques ;
- une augmentation de 6 % de la production de déchets végétaux qui reste néanmoins très inférieure à celle observée sur la période 2005/2008 (+26 %).

Les premiers résultats du PLP du SIREDOM sont donc encourageants, notamment au regard de la baisse des OMA depuis 2009. Toutefois, les déchets occasionnels restent un flux à cibler davantage afin d'obtenir de meilleurs résultats. Les nouvelles opérations prévues par le plan d'actions du PLP et le développement des recycleries, soutenu par le Syndicat, devraient contribuer à une stabilisation puis une réduction des déchets occasionnels.

Bilan des actions du Programme Local de Prévention initié par le SIREDOM

Thème 1 : Sensibilisation des publics à la prévention des déchets

→ Action 1. Animations en milieu scolaire

Pilotée par les agents de communication du SIREDOM, cette action permet de sensibiliser les enfants à la prévention des déchets et leur faire découvrir de manière ludique les gestes simples qui permettent de réduire leur production.

Territoire considéré	SIREDOM	PLP SIREDOM
Nombre d'animations prévention	44	8
Nombre d'enfants sensibilisés	1 173	205

Les interventions en milieu scolaire sur la thématique prévention des déchets restent peu demandées par les établissements scolaires des communes couvertes par le PLP du SIREDOM : 8 animations contre 44 sur l'ensemble du territoire.

→ Action 2. Opération « Moins de déchets pour mon école ! »

L'opération « Moins de déchets pour mon école ! » initiée par le SIREDOM et mise en œuvre avec succès depuis 2009 avec des écoles élémentaires, a été renouvelée à la rentrée 2012. Cette 4^e édition s'adresse aux collèges situés sur le territoire du Syndicat. Le collège Rosa Luxemburg de Lisses a été sélectionné suite au lancement d'un appel à candidature.

Accompagnés par les agents de communication du SIREDOM, les collégiens ont pour objectif de concevoir et mettre en œuvre un plan d'actions de réduction des déchets dans leur collège en impliquant l'ensemble des acteurs concernés (élèves, enseignants, personnel de service ...). La durée de l'opération s'étend d'octobre 2012 jusqu'à juin 2013.

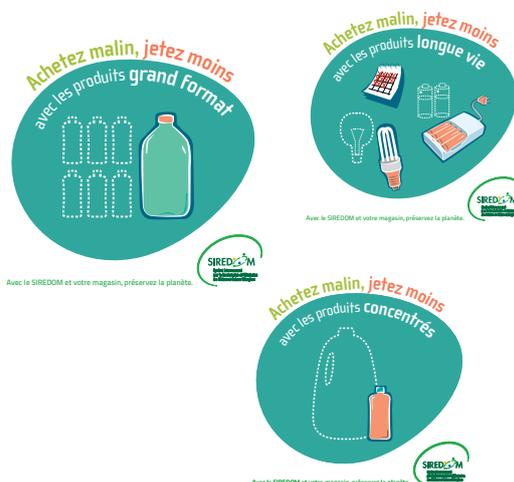
→ Action 3. « Achetez malin, jetez moins ! »

Un appel à candidature a été transmis aux directeurs des magasins en septembre 2012 afin de recenser les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) intéressées par la mise en place d'animations « Achetez malin, jetez moins ! » durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2012.

Deux animations leur ont été proposées : « stop-rayons » et « caddie mini/maxi déchets ». Les consommateurs découvrent dans les rayons des grandes surfaces des « stop-rayons » qui indiquent les produits économiques et générant moins de déchets (produit concentré, en vrac ou encore grand format).

Un stand d'information propose astuces et conseils pour réduire les déchets au quotidien et présente des caddies comparatifs avec d'un côté les produits générant beaucoup de déchets et de l'autre les achats éco-responsables.

Cette opération avait permis durant la SERD 2011 de sensibiliser plus de 200 consommateurs dans 2 magasins du territoire du PLP. Malgré l'investissement du SIREDOM en 2012, aucune GMS n'a souhaité participer à l'opération « Achetez malin, jetez moins ! ». Elle sera relancée en 2013.



Thème 2 : Actions éco-exemplaires des collectivités

→ Action 1. Exemplarité du SIREDOM

Action indispensable, l'exemplarité permet une remise en question des pratiques du Syndicat afin d'agir sur sa production de déchets.

Basée sur une démarche participative - l'ensemble du personnel s'est impliqué dans l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel - l'exemplarité du SIREDOM repose sur 4 axes constitués à la fois d'actions globales et d'actions spécifiques à chaque service, planifiées de 2011 à 2013.

Tableau récapitulatif des actions 2011/2014 par axe de travail

Axes	Nombre d'actions mises en place	Nombre d'actions prévues
Limiter et réduire sa consommation de papier	18	31
Promouvoir les achats éco-responsables	2	9
Réduire les emballages	1	4
Limiter la nocivité des déchets	1	3
TOTAL	22	47

En 2012, la dématérialisation s'est poursuivie en interne et en externe pour la revue de presse, les messages téléphoniques, les bons de dépôt OM et déchèteries. La systématisation du recto/verso, la récupération des papiers de brouillons et la généralisation des piles rechargeables ont été mises en œuvre.

Le 29 février 2012, le Comité Syndical a également approuvé l'engagement du Syndicat dans le projet ACTE (Aide au Contrôle de légalité Dématérialisé). Ce dispositif permet d'adresser les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes au contrôle de légalité, en Préfecture par voie électronique et sécurisée et de manière instantanée. Il réduira considérablement la consommation de papier par le Syndicat tout en simplifiant les démarches administratives.

Indicateurs d'activités et d'impact 2012

- 22 actions actuellement mises en place sur 47 inscrites au plan d'action
- 56 % des postes de travail configurés pour imprimer par défaut en recto/verso contre 0 % en 2011
- 16 ramettes de papier, soit 38,7 kg de papier évités par le service financier suite à la mise en œuvre de la dématérialisation de l'envoi des bons de pesées OM et déchèteries et 2,58 kg de papier évités par le service administration générale grâce à la dématérialisation interne des délibérations.

Thème 3 : Actions emblématiques nationales

→ Action 1. Promotion du compostage domestique

Depuis 2006, le SIREDOM propose à ses collectivités de participer à la promotion du compostage domestique.

En 2012, le marché de fourniture et de livraison de composteurs domestiques a été renouvelé pour une durée de 4 ans. Les composteurs sont subventionnés par le Conseil général de l'Essonne, l'ADEME et le SIREDOM. Le coût restant à la charge de la collectivité est égal à 10% du prix du composteur.

3 nouvelles communes ont adhéré à l'opération compostage aux côtés du SIREDOM, portant à 124 le nombre de communes partenaires.



Évolution de la distribution de composteurs domestiques et du nombre de communes engagées dans l'opération

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Composteurs fournis	4 454	4 289	5 010	11 083	8 375	3 374
Composteurs fournis (cumul)	7 711	12 000	17 010	28 093	36 468	39 842
Communes partenaires	65	68	88	118	121	124 *
	53 %	55 %	71,5 %	95,9 %	98,4 %	100 %

Fin 2012, toutes les communes du SIREDOM sont partenaires de l'opération et privilégient le compostage domestique sur leur territoire*.

Près de 40 000 composteurs ont été distribués par le SIREDOM depuis le lancement de l'opération. Certaines collectivités distribuent 2 composteurs par foyer (jardin de superficie importante).

Le taux d'équipement des foyers pavillonnaires des collectivités du SIREDOM varie ainsi de 1 % à 30 %.



→ Action 2. Opération « promotion du Stop pub »

Gisement d'évitement = 12 kg/habitant/an

L'autocollant « Stop pub » est une alternative offerte aux habitants qui ne souhaitent pas recevoir de publicité. Le simple geste d'apposer un autocollant sur sa boîte aux lettres, conjugué à l'action des collectivités en direction des distributeurs, permet d'éviter de recevoir les imprimés non sollicités et ainsi de réduire sa production de déchets.

En 2012, environ 5 940 autocollants « Stop pub » ont été distribués sur le territoire, à la demande des communes ou lors des manifestations locales. Les demandes d'autocollants sont stables depuis 2010.

Thème 4 : Evitement de la production de déchets

→ Action 1. Promotion de la récupération et du réemploi des textiles

Gisement d'évitement = 5 à 6 kg/habitant/an

En 2012, plus de 1 070 t de textiles ont été récupérées par Ecotextile et le Relais Eure-et-Loir sur le territoire (inclus le Réseau déchèteries du SIREDOM), soit près de 1,5 kg par habitant.

Notons que sur ces 1 070 t, 328 t proviennent du territoire du PLP porté par le SIREDOM portant à 2,36 kg par habitant le poids de textiles détournés sur ce périmètre. Des résultats encourageants mais qui peuvent être très nettement améliorés.

Chaque tonne de textile récupérée permet à la collectivité d'éviter les dépenses liées aux coûts de collecte et de traitement. Ainsi en 2012, les collectivités du SIREDOM ont réalisé 80 000 € d'économie sur les dépenses liées au traitement des déchets. En atteignant l'objectif de 6 kg/hab/an de textiles détournés des ordures ménagères, elles peuvent envisager environ 355 000 € d'économie sur une année.

Évolution de la récupération de textiles de 2009 à 2012 sur le territoire du SIREDOM

	2009	2010	2011	2012
Tonnage textiles récupérés	967,30 t	1 064,20 t	1 061,80 t	1 070,20 t
Kg/hab	1,3 kg	1,4 kg	1,4 kg	1,45 kg

2012 a été marqué par une légère augmentation du tonnage total récupéré.

Plus de 46 % des textiles récupérés ont été réemployés et revendus sur le marché d'occasion national et international.

* La communauté d'Agglomération Seine Essonne (5 communes) dispose de sa propre opération de fourniture de composteurs.

→ Action 2. Promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson

Gisement d'évitement = au moins 4 kg/habitant/an

Les bouteilles en plastique représentent plus de 252 000 tonnes de déchets par an en France (source ADEME 2006). Même si elles sont recyclables, seule un peu plus de la moitié est recyclée, ce qui est encore peu sans compter le coût induit par leur collecte et leur traitement. À partir de ce constat, le SIREDOM a inscrit en priorité dans son PLP la promotion de l'eau du robinet comme moyen de réduire la quantité de déchets d'emballages.

Cette opération a été lancée en 2012 par le Syndicat. Deux réunions de travail et d'échanges organisées par le SIREDOM ont mobilisé les collectivités compétentes en termes de production et de distribution de l'eau potable et leurs délégataires éventuels. La création et la diffusion d'outils d'information et de sensibilisation, l'organisation de réunions publiques et d'animations ont été proposées pour amener à convaincre tous les habitants à boire l'eau du robinet sans crainte ni préjugé.



À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, des outils de communication valorisant l'eau du robinet ont été réalisés et mis à la disposition des collectivités adhérentes et partenaires : un guide pratique, un article de communication type et une campagne d'affichage pour les lieux publics (4 modèles d'affiches). Une formation à l'animation d'un bar à eau, encadrée par la SEE, a également été organisée par le SIREDOM.

Un spot radio a été diffusé sur 2 radios locales essonniennes (Rézo et Evasion fm) et un publi-reportage en faveur de l'eau du robinet est paru dans la presse locale.

Cette action emblématique a rassemblé plus de 20 partenaires d'horizons variés autour du Syndicat. Associations et collectivités des secteurs de l'eau ou des déchets se sont mobilisées pour relayer les outils vers les habitants.



Indicateurs d'activité et d'impact 2012

- Plus de 20 partenaires
- 10 500 guides de sensibilisation distribués
- 160 lots d'affiches diffusés (mairies, lieux publics, centres de loisirs...)
- Publi-reportage dans Le Parisien et Le Républicain : 211 000 lecteurs essonniens
- Spot radio : au total 200 000 auditeurs pour les 2 radios locales

Thème 5 : Action de prévention quantitative

→ Action 1. Restez branchés : donnez une seconde vie à vos appareils électriques

Le guide pratique grand public a été actualisé afin de considérer l'ensemble des solutions envisageables pour nos appareils électriques usagés et mettre notamment l'accent sur le volet « réemploi et réparation ». L'édition 2012 du guide pratique répond aux principales interrogations des habitants. Qu'est-ce qu'un DEEE ? À quoi sert l'éco-participation ? Il fournit aussi des pistes pour donner une seconde vie aux appareils électriques usagés.

Un plan média composé d'annonces presse sur l'édition quotidienne, le TV Mag et le site Internet du Parisien a également été réalisé par le Syndicat.

Indicateurs d'activité et d'impact 2012

- 1 000 guides distribués en 2012
- Habitants sensibilisés par le plan média :
 - 151 000 lecteurs quotidiens du Parisien en Essonne
 - 127 000 lecteurs du TV Mag
 - 523 000 visiteurs par jour pour le site Internet

Les recycleries

Généralement composées d'ateliers de récupération et de valorisation, d'une boutique de vente et d'un point d'éducation à l'environnement, les recycleries donnent la priorité à la réduction des déchets et au réemploi des objets tout en sensibilisant le public aux gestes respectueux de l'environnement.

Le SIREDOM s'est engagé depuis 2011 à soutenir et accompagner le développement des recycleries sur son territoire. Le Syndicat s'est impliqué activement dans plusieurs montages, différents par leur envergure, leur implantation et leur porteur de projet :

- la Recyclerie Les Portes de l'Essonne, portée par la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne et gérée par la Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne ;

- la Recyclerie du Gâtinais, créée par l'association SESAME et en activité depuis le 1^{er} semestre 2012 ;
- la Recyclerie de Ris-Orangis actuellement à l'étude et portée par l'association l'Effet Colibri.

Ces équipements bénéficient d'une proximité directe avec les déchèteries du SIREDOM ou bien d'un accès leur permettant la récupération des objets réutilisables.

Un plan de communication spécifique aux recycleries a été élaboré. Il intègre, entre autres, la rédaction d'articles pour le site Internet et la newsletter du SIREDOM et la mise en place d'une signalétique spécifique sur les déchèteries concernées en 2012 par le dispositif de collecte d'objets dédiés au réemploi.

Une communication dynamique de proximité

Informer, sensibiliser le grand public

Une communication de proximité adaptée aux différents publics

Le SIREDOM développe les moyens et outils de communication nécessaires à l'information et la sensibilisation des habitants de son territoire tout en veillant à adapter ses messages aux différents publics : habitants, scolaires, publics relais...

Relayée par les collectivités ou en direct auprès des habitants, la communication de proximité du SIREDOM a un rôle d'accompagnement des collectivités adhérentes afin de promouvoir les gestes de prévention des déchets et améliorer la qualité du tri, à domicile ou en apport volontaire dans les déchèteries.

Ces objectifs de communication s'appuient sur les orientations fixées par le Grenelle de l'environnement :

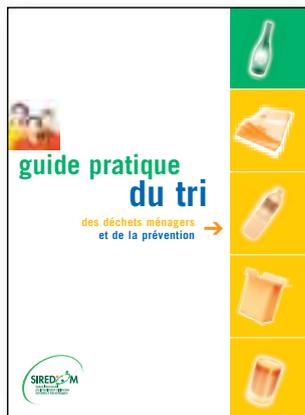
- augmenter les taux de valorisation des déchets ;
- réduire de 7 % la production de déchets d'ici 2015.

La communication de proximité se traduit par la réalisation d'outils : guides pratiques, signalétique, expositions... qui doit être renforcée par une information directe auprès du grand public

L'équipe des agents de communication assure ainsi des missions de porte à porte chez les habitants, intervient auprès des scolaires, assure des formations pour les publics relais tels que les bailleurs sociaux, les gardiens d'immeubles mais aussi les agents des collectivités.

Une communication pédagogique privilégiant le visuel et la clarté des informations

- Expliquer les gestes de tri afin d'améliorer les taux de valorisation



Le guide pratique et la signalétique restent des supports incontournables pour donner une information claire sur les consignes de tri. Ces outils sont diffusés aux collectivités à leur demande.

En 2012, plus de 40 000 guides, 1 800 panneaux pour les locaux propreté, près de 15 000 autocollants pour les conteneurs emballages et verre ont été distribués.

Un nouveau mémo « erreurs de tri »



En 2012, le SIREDOM a réalisé un nouveau mémo « erreurs de tri ». Il répertorie les déchets fréquemment retrouvés dans les conteneurs destinés aux emballages : sacs, pots et barquettes plastiques, mais aussi couches ou encore vieux vêtements... Ces erreurs peuvent

dégrader la qualité du tri et même occasionner des refus de collecte. Ce feuillet permet donc en un coup d'œil d'éviter les pièges du tri, d'orienter ces déchets vers le dispositif approprié et de privilégier les gestes de prévention. Complément efficace du guide du tri, le mémo s'avère être également un outil utile lors des suivis de collecte.

En 2012, près de 10 000 exemplaires du mémo « erreurs de tri » ont été diffusés aux collectivités.

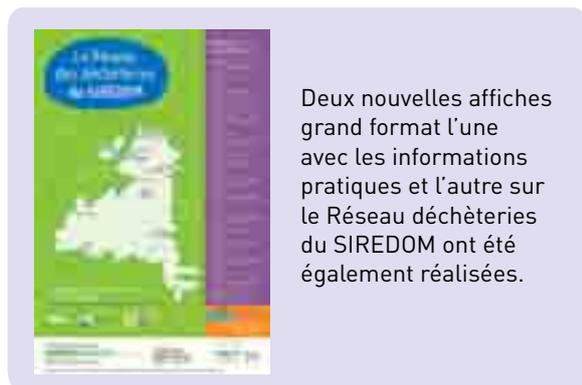
Des informations pratiques pour promouvoir le Réseau déchèteries



Afin d'optimiser la gestion des déchèteries et assurer une meilleure traçabilité des dépôts, le SIREDOM a mis en œuvre un nouveau système de gestion de contrôle d'accès sur le site pilote de Nozay. Il sera progressivement étendu à l'ensemble du Réseau. Un tel projet ne peut réussir sans une communication efficace auprès des usagers. Pour les informer sur ce dispositif, le SIREDOM a

développé des outils de communication : flyer, affiche, barrière événementielle, article, communiqué de presse, information complète sur le site web du SIREDOM. Une réunion avec les communes concernées a aussi été programmée autour de ces actions de communication de manière à bien les relayer auprès de leurs habitants.

Le guide déchèteries pour les particuliers a été actualisé en fin d'année.



Pour renforcer la sécurité sur les sites, des panneaux visibles dès l'entrée ont été posés reprenant les principales règles de sécurité.

Des actions de terrain efficaces

Le SIREDOM propose des actions de communication de proximité permettant d'informer et de conseiller directement les habitants. Ceux-ci peuvent ainsi grâce à ces temps d'échanges, exprimer leurs interrogations ou leurs requêtes. Les collectivités concernées sont tenues informées de ces éléments par le biais de comptes-rendus.

→ Les suivis de collecte et l'information en porte à porte

Des changements de mode de collecte, la qualité du tri en baisse ou la volonté de réaliser une communication régulière sur les gestes de tri incitent les collectivités à mettre en place des campagnes d'informations ciblées. L'information en porte à porte est proposée sur les secteurs des communes où les taux de refus du tri sont importants ou sur la totalité du territoire afin de procéder à une « piqûre de rappel » et entretenir une dynamique des bons gestes.

Porte à porte en 2012 sur la commune de Saulx-les-Chartreux, soit plus de 2 000 logements dont 27 % ont reçu l'information d'un agent.

Les suivis de collecte permettent quant à eux de contrôler les bacs de tri avant la collecte par les camions-bennes et cibler la communication vers les usagers dont les conteneurs présentent de nombreuses erreurs : une fiche explicative est déposée dans la boîte aux lettres, les déchets non recyclables sont groupés dans un sac, de manière à être identifiés immédiatement par l'utilisateur, et accompagnés d'un guide de tri.

→ Les animations de stand d'information

Les manifestations locales sont des moments propices pour échanger avec le grand public sur la problématique des déchets et faire connaître les missions du SIREDOM. Le Syndicat participe régulièrement aux événements organisés par les collectivités. Les agents de communication animent des stands d'information et des jeux complétés par la diffusion de vidéos, la présentation d'expositions thématiques et la distribution de guides pratiques.

En 2012, le SIREDOM a participé à 18 manifestations :

- Fête des passionnés à Amponville
- Opération Essonne verte, Essonne propre à Boissy-le-Cutté et à Saint-Vrain
- Journée Nature et Terroir à Bouray-sur-Juine
- Animation bas d'immeuble à Corbeil-Essonnes
- Animation bas d'immeuble à Courcouronnes
- Foire de l'Essonne verte à Étampes
- Semaine Eco-citoyenne à Etolles
- Infos DEEE à Evry
- Journée « J'allège ma poubelle » à Maisse
- Marché rural en Gâtinais à Moigny-sur-École
- Brocante à Morangis
- Opération « Bonjour voisin » : locataires square Louise Michel à Morsang-sur-Orge
- Fête des écoles, fête des associations et journée de l'environnement à Saulx-les-Chartreux

Sensibiliser les plus jeunes aux gestes éco-citoyens



Le SIREDOM propose des animations pédagogiques aux écoles de son territoire, depuis 1998. Au fil des années, les messages et les outils se sont enrichis. Les agents de communication interviennent dans les classes de la maternelle au lycée et proposent des séances d'animation adaptées aux âges des élèves et aux programmes scolaires.

Le SIREDOM a acquis et conçu une série d'outils spécifiques : conte pour les plus jeunes, ateliers, jeux et diaporamas pour les plus grands. Ces supports permettent d'aborder de manière ludique et didactique les questions liées à la gestion des déchets : comment et pourquoi bien trier ? Que faire pour réduire sa production de déchets ? Comment sont-ils recyclés ? Chaque agent de communication met en pratique son expérience, son sens de la pédagogie et ses connaissances pour sensibiliser et former les éco-citoyens de demain.

Afin de mieux informer les établissements scolaires et les collectivités, le SIREDOM a compilé l'ensemble des animations proposées par les agents de communication dans un guide organisé par niveau de classe, qui répertorie également les formations pour adultes et les prêts possibles d'outils.

L'impact de ce guide est plutôt positif. Les animations scolaires réalisées en 2012 sont en progression par rapport à 2011 (254). L'envoi du guide à l'ensemble des établissements scolaires a suscité l'intérêt d'écoles dans lesquelles aucune intervention n'avait été réalisée auparavant.

En 2012, près de 7 200 enfants sensibilisés contre 5 700 en 2011.

En 2012, le SIREDOM a réalisé 279 animations pédagogiques auprès de publics scolaires

Chaque commune, école et centre de loisirs du territoire a reçu le guide des animations du SIREDOM soit environ 2 000 guides diffusés.

→ 105 jeunes éco-citoyens ont participé à la finale du tournoi « Qui veut sauver la planète ? »

C'est un rendez-vous devenu incontournable au SIREDOM. En effet, le Syndicat a organisé pour la 5^e année consécutive la grande finale du tournoi « Qui veut sauver la planète ? » à la Ferme de Montblin à Lisses le 7 juin 2012.

Le tournoi avait débuté le 4 janvier 2012 avec 20 classes de CM2 inscrites, suite à l'appel à candidature lancé en octobre 2011. Les 600 élèves ont passé des phases de qualification successives en se prêtant à des jeux de connaissance sur les déchets proposés par les agents de communication du SIREDOM.

Les 4 classes finalistes ont ainsi obtenu les meilleurs résultats lors des phases de qualification débutées au mois de janvier. Elles se sont départagées lors de la phase finale autour d'ateliers ludiques, créés par les agents de communication, sur les gestes de prévention et réduction des déchets : « la course au goûter » pour initier les jeunes aux actes d'achat éco-responsables, « l'arbre à déchets » destiné à comprendre l'impact de certains déchets jetés dans la nature, le livret de jeux baptisé « intello déchets » et une activité de plein air qui associe tri et rapidité.



Le grand quizz « Qui veut sauver la planète ? » a été déterminant pour le classement définitif. Ce jeu de société allie esprit d'équipe et réflexion et permet de sensibiliser les jeunes à la problématique des déchets et à l'impact que peuvent avoir certains gestes sur notre environnement. À l'issue du tournoi, pas de perdant : des diplômes, des trophées et des lots durables ont été remis aux élèves et aux enseignants. Cette journée de compétition s'est voulue avant tout être un moment de rencontres, d'échanges et de partage sous le signe de la convivialité.

Le classement final de l'édition 2011-2012 :

- 1^{er} - CM2 - école Le Parc - Leuville-sur-Orge
- 2^e - CM2 - école Maurice Leauté - Brières-les-Scellés
- 3^e - CM2 - école Ferdinand Buisson - Savigny-sur-Orge
- 4^e - CM2 - école Paul Langevin - Saint-Germain-les-Arpajon

Sensibiliser et promouvoir les gestes simples pour réduire la production de déchets

→ Journée de rencontre « Moins de déchets pour mon école ! »

La sensibilisation des plus jeunes à la problématique des déchets est l'une des préoccupations du SIREDOM. Pour la 3^e année consécutive, le Syndicat a organisé l'opération « Moins de déchets pour mon école ! » et a proposé aux jeunes éco-citoyens de présenter le fruit de leurs travaux et d'en faire le bilan lors d'une journée de rencontre ludique et conviviale à la Ferme de Montblin à Lisses le 14 juin 2012.

Cette année, ce sont les classes de CM1 de l'école Tony Lainé de Sainte-Genève-des-Bois et de CE2/CM1 de l'école Jean Jaurès de Draveil qui ont été sélectionnées après l'appel à candidature lancé en octobre 2011. Les élèves ont élaboré un plan d'actions de prévention des déchets au sein de leur établissement en impliquant tous les acteurs potentiels : élèves des autres classes, les enseignants mais aussi le personnel de service et les agents d'entretien...

Les idées n'ont pas manqué. Les écoliers de Draveil ont orienté leurs actions sur la réduction des emballages afin de diminuer les quantités de déchets dans leur poubelle. Ceux de Sainte-Genève-des-Bois ont concentré leurs efforts sur la réduction et le tri des papiers dans les classes et l'utilisation des ampoules basse consommation dans tout l'établissement.

Cette journée a ainsi été l'occasion pour les élèves de présenter leur plan de prévention mais aussi d'échanger sur les bénéfices apportés par cette opération et les difficultés rencontrées.

L'après-midi plus ludique, avec des jeux sur les déchets, un atelier d'arts plastiques et un rallye photo, s'est achevée par la remise de diplômes et de lots durables aux enfants et enseignants.

Une nouvelle signature pour les supports de communication prévention

L'ensemble des nouveaux outils et supports de communication sur la thématique prévention des déchets seront identifiables grâce à la signature « des gestes simples pour réduire nos déchets ». Ce message explicite permettra au grand public d'associer aisément chaque opération à une action en faveur de la réduction des déchets.

Campagne d'affichage et nouveaux guides



Le SIREDOM a conçu une série d'affiches sur les opérations de promotion de l'eau du robinet, de collecte des textiles et de sensibilisation au réemploi et à la valorisation des DEEE.

Elles sont déclinées en 2 formats 40 x 60 cm pour les lieux publics et 120 x 176 cm pour s'adapter aux systèmes d'affichages extérieurs (abribus par exemple).

Un guide de promotion de l'eau du robinet et une nouvelle édition du guide DEEE ont été réalisés. Ces guides destinés au grand public ont pour vocation d'encourager les gestes permettant de réduire ses déchets et répondre aux multiples interrogations autour de ces sujets : qualité et coût pour l'eau du robinet notamment, utilisation de l'éco-participation et solutions de valorisation pour les appareils électriques.

Un kit d'animation « Achetez malin, jetez moins ! »

Proposer aux consommateurs les solutions pour acheter les produits générant moins de déchets et permettant de faire des économies, c'est l'objectif du kit d'animation comprenant une affiche, un dépliant et 7 étiquettes stop-rayons. Ces supports sont utilisables directement dans les grandes et moyennes surfaces. L'affichette avertit les consommateurs de l'opération, le dépliant permet de les orienter vers les produits plus écologiques et ceux moins gourmands en emballages, les stop-rayons quant à eux sont apposés devant ces produits, permettant ainsi de les repérer aisément.



Pour vos achats malins pensez aux produits...

- Grande format**
Pour la même quantité de produit, un grand contenant (10 occasions moins de déchets que plusieurs petits (50/25)).
Pensez aussi aux formats familiaux / alternatifs. Il faut cependant être sûr d'utiliser tout le produit avant la date limite de consommation.
Exemples de produits : pâtes, cornichons, champagne, produits d'entretien, bonbons.
- En vrac**
Quantité à l'unité et sans emballage, le vrac permet d'acheter la quantité adaptée à ses propres besoins et de limiter les emballages.
Exemples de produits : fruits, légumes, produits aromatisés, fruits secs...
- Réutilisables**
Comparez aux produits à usage unique, ils sont économiques et écologiques.
Prenez par exemple : les couvercles en métal aux couvercles plastiques pour vos propres bocaux, les ciseaux en bois ou en métal, les gourdes aux bouteilles d'eau.
- Sans suremballages**
Le produit est conditionné dans des emballages multiples.
Exemples de produits : glaces dans des emballages individuels, dentifrices dans des tubes.
- Rechargeables**
Utiliser les rechargeables permet de diminuer la quantité d'emballages de 50 à 70% par rapport aux produits classiques et d'économiser ainsi les matières premières nécessaires à la fabrication des emballages.
Exemples de produits : accusés, eau de Javel, gel douche, shampoing, rasoir à lame amovible, tondeuse à dents à tête interchangeable...
- Écologiques**
Le label écolo est un produit respectueux plus l'environnement, tout en étant aussi efficace et performant qu'un produit vendable dans un autre magasin.
Les écolabellés :
• NF Environnement.
• Ciel et Terre.
Exemples de produits : équipements maison (tapis, fibres à carreaux, luminaires, mobilier), vêtements, cahiers...
- À durée de vie plus longue**
Un objet durable est un produit qui dure plus longtemps et qui génère moins de déchets et leur recyclage. Ce sont principalement les piles rechargeables et les lampes basse consommation. Elles permettent une économie dans le temps. La durée de vie des piles rechargeables varie de 500 à 1 500 cycles de recharge.
- Concentrés**
Un produit concentré est un produit dont le principe actif a été condensé. Pour la même efficacité et en respectant le dosage conseillé, on utilise moins de produit. Plus simple, moins lourd à transporter et moins de déchets à gérer.
Exemples de produits : nettoyants maison, lessives, shampoing.
- Sans piles**
Les piles contiennent des produits dangereux. Si on peut éviter, elles doivent être jetées dans les conteneurs prévus à cet effet (poubelles, déchèterie).
Il existe des solutions pour éviter ou économiser les piles :
• Les produits fonctionnant sans piles : lampes à recharger, calculatrices solaires.
• Les produits fonctionnant au se rechargant sur secteur : lecteurs mp3, ordinateurs de bureau.

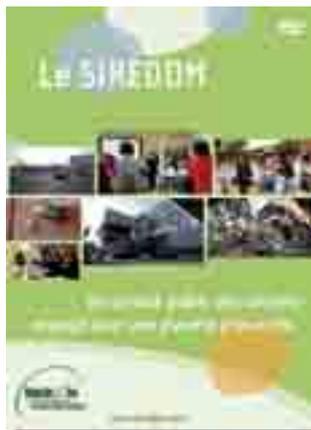
Chaque Français produit 360 kg de déchets par an soit 2 fois plus qu'il y a 40 ans. Ces déchets peuvent être triés et RÉDUIRE SES DÉCHETS et même de faire des économies!



Valoriser l'image et l'engagement du SIREDOM

La communication institutionnelle

→ Le SIREDOM en images



25 minutes pour connaître et comprendre les missions et les acteurs du service public du SIREDOM : c'est l'objectif du nouveau film DVD qui a été réalisé par le Syndicat à l'intention des habitants de son territoire et de ses collectivités adhérentes.

Au menu, 6 films courts et pédagogiques sur les actions de prévention, les modes et installations de traitement et de valorisation des déchets ménagers, sans oublier l'information et la sensibilisation du public aux gestes éco-citoyens. Il est visible dans sa globalité ou par thématique sur le site Internet du SIREDOM.

SIREDOM MAG, le nouveau magazine du SIREDOM



Le SIREDOM a lancé en novembre 2012 son nouveau magazine d'information : SIREDOM MAG. Deux fois par an, à l'automne et au printemps, il cible tous les habitants de ses communes membres en Essonne, Seine-et-

Marne et les collectivités adhérentes, leurs élus et les partenaires.

Ce support souhaite être au plus près des préoccupations des habitants. Informer, sensibiliser, se faire l'écho des différentes solutions de traitement des déchets, telle est l'approche pédagogique, écologique et citoyenne du magazine. L'objectif principal de sa première édition a été de présenter le Syndicat, ses activités et missions de service public. Il a aussi abordé des aspects pratiques comme le tri des déchets, la prévention, le Réseau déchèteries du SIREDOM et plus techniques avec la valorisation énergétique. Ce premier numéro a été tiré à 300 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres des foyers du territoire, accompagné d'une réglette du tri.

→ Le site Internet du SIREDOM évolue

Le site Internet www.siredom.com a été conçu comme un véritable portail informatif, intuitif et pédagogique qui s'adresse à tous. Depuis sa mise en ligne, il a connu quelques évolutions en 2012. Désormais, il offre un accès, dès la page d'accueil, à des focus thématiques défilants et un accès plus rapide aux informations recherchées par les internautes grâce à un nuage de tags.

→ siredom@actu la newsletter du SIREDOM

En 2012, 4 numéros de la newsletter du SIREDOM ont été diffusés pour informer les adhérents, partenaires et prestataires sur l'actualité du Syndicat, ses projets et ses actions en matière de prévention, de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets.

→ Inauguration de la déchèterie de Nozay



Promouvoir des dispositifs de proximité au service des habitants est un engagement essentiel pour le SIREDOM. Ainsi, la déchèterie de Nozay a été inaugurée le 20 mars. À la pointe de la modernité, cet équipement qui a ouvert le 1^{er} février 2012 remplace l'ancienne déchèterie devenue obsolète et sous-dimensionnée en répondant aux besoins des usagers.

C'est la 2^e déchèterie estampillée « nouvelle génération » mise en oeuvre après celle de Vert-le-Grand. La conception de cette nouvelle plateforme donne la priorité à l'accueil des usagers et à la fluidité du trafic. Un soin particulier a été apporté à l'architecture du site lui conférant un aspect moderne et s'intégrant dans le paysage.

Presse



Des articles et publi-rédactionnels sur le SIREDOM sont régulièrement publiés dans divers supports papiers (magazines ou journaux locaux). En particulier, deux campagnes de presse ont été réalisées en 2012. La première dans Le Parisien sous la forme d'une

annonce presse sur les DEEE et leur devenir parue dans l'édition quotidienne, le TV Mag et le site Internet. La deuxième, parue dans Le Parisien et Le Republicain pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, a été l'occasion de promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson afin de réduire les emballages plastiques.

Afin de relayer l'actualité ou les actions du SIREDOM, 8 communiqués de presse ont aussi été diffusés auprès des médias locaux et de la presse spécialisée.

La qualité du service

Qualité environnementale

CITD de Vert-le-Grand



L'UIOM est contrôlé sur 5 points :

→ Contrôle des rejets atmosphériques

Pour l'année 2012, les deux contrôles réalisés par deux laboratoires indépendants (Apave et Eurofins) n'ont révélé aucune non-conformité sur aucun des paramètres de l'arrêté préfectoral.

Les moyennes des relevés en continu des rejets atmosphériques enregistrés en HCl, CO, SO₂, NOx et poussières sont dans leur ensemble inférieures aux normes réglementaires.

→ Dépassement des limites autorisées

Sur l'année 2012, cumul de dépassement :

- ligne 1 : 23 heures ;
- ligne 2 : 20 heures.

Le principal dépassement journalier notable est un dépassement en poussière sur la ligne 2 dû au percement d'une manche.

→ Contrôle dioxines et furanes :

- contrôle bi-annuel « in situ » des gaz de combustion (Laboratoire Carso) : les émissions sont inférieures à la limite réglementaire ;
- suivi en continu de l'impact sur les végétaux de référence (Laboratoire Micropolluants Technolo-

- gie) : pas de retombées significatives et teneurs très inférieures au niveau d'intervention recommandé par la Commission européenne ;
- contrôle par impact sur la flore lichénique (Aair Lichens) : pas d'impact significatif imputable au CITD en ce qui concerne les oxydes d'azote, l'acidité ambiante ou la qualité de l'air ;
- conclusions de l'étude de surveillance des prélèvements de retombées atmosphériques (par jauges Owen - présentées par SGS Multilab) : une zone de retombées cumulant d'importantes quantités. Ce secteur de retombées est situé en plein centre urbain et en aval de l'axe routier A6. Les retombées sur les 6 autres secteurs restent faibles et sont caractéristiques des niveaux communément relevés par les associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Ce résultat reste cependant exceptionnel en comparaison des précédentes campagnes.

→ Détections radioactives

10 déclenchements du détecteur radiologique ont été enregistrés en 2012. Les produits déclencheurs sont essentiellement des traceurs médicaux à décroissance rapide. Seule une des sources est en attente d'enlèvement par l'ANDRA.

→ Contrôle des MIDND (mâchefers d'incinération de déchets non dangereux)

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18/11/2011 redéfinissant le protocole d'analyse et la nouvelle caractérisation des mâchefers (classe V1 et V2), l'ensemble des contrôles des MIDND effectué depuis le 01/07/2012 est basé sur le nouveau référentiel. L'ensemble des mâchefers de l'année 2012 est classé en catégorie V2.

Écosite Sud Essonne

À la suite de la réforme de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et du choix du projet de TRIADIS, le SIREDOM a effectué la mise à jour de son agrément réglementaire auprès de la Préfecture. L'Écosite Sud Essonne est désormais soumis à déclaration. Le projet présenté par TRIADIS consiste à développer une activité de valorisation des emballages industriels.

En 2012, l'ensemble des contrôles réglementaires du site a été réalisé et les écarts corrigés.

2012 a également vu la refonte de l'analyse environnementale du site permettant un meilleur suivi des aspects environnementaux significatifs.

Management qualité

Le SIREDOM est certifié depuis 2008 aux normes ISO-9001 pour la qualité et ISO-14001 pour l'environnement. Cette certification s'est vue renouvelée pour les deux normes (trois ans) en mai 2011.

L'organisme certificateur LRQA a réalisé des visites de surveillance auprès du SIREDOM sur la base des objectifs suivants :

- revue des corrections apportées, de l'analyse des causes réalisée et de l'efficacité des actions correctives mises en œuvre suite aux non-conformités déclarées lors de la précédente visite de surveillance ;
- dans le cadre des processus et activités audités, confirmation de l'application continue des dispositions conformément aux exigences des normes ISO-9001 : 2008 et ISO-14001 : 2004 pour les champs d'application suivants :
 - activités et conseils liés aux déchets ménagers : traitement, tri, prévention, réduction, gestion,
 - apports en déchèteries et bornes d'apport volontaire,
 - suivi des évolutions de l'organisation et de son environnement.

Au terme de ces visites, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies dans le système de management du SIREDOM a été confirmée. La maîtrise des processus audités a permis de garantir la prise en compte des exigences clients et la gestion de l'amélioration continue conformément aux normes ISO-9001 : 2008 et ISO-14001 : 2004 et a confirmé la certification à l'issue de cet audit.

Les conclusions de l'organisme certificateur ont mis en avant l'engagement de la Direction et des pilotes de processus, l'implication de l'ensemble des audités et l'utilisation pertinente des outils de management (suivi des indicateurs, compte-rendu de réunion, audit interne...)

Les efforts fournis pour simplifier le système de management et améliorer l'appropriation de la démarche qualité/environnement par l'ensemble des acteurs ont permis de mettre en place un système fonctionnel. La dynamique engagée depuis 2010 se poursuit.

Les perspectives d'évolution en 2013.

La mise en œuvre opérationnelle d'un nouveau contrôle d'accès sur le site pilote de Nozay a été réalisée en octobre 2012. Pour cela, un agent a été spécialement recruté pour faciliter la mise en place de ce nouveau système tant pour les collectivités que pour les usagers. Le déploiement du système à l'ensemble du Réseau déchèteries se poursuivra en 2013 et 2014.

Un nouveau logiciel finances CIRIL sera mis en place en mars 2013.

Des formations collectives management / cohésion d'équipe sur le projet qualité / environnement et sur l'analyse environnementale ont débuté en octobre 2012 et se poursuivront en 2013 (10 à 12 agents).

La procédure et les règles d'archivage / sauvegarde des enregistrements et des données informatiques ont été formalisées. Tous les documents à archiver ont été répertoriés. Un document « sauvegardes et maintenance du système informatique du SIREDOM » a été validé en octobre 2012. Dans le même temps, une formation sur les règles d'archivage a été dispensée à 12 agents.

Débutée en décembre 2012, une mission de réorganisation des archives syndicales se poursuivra durant tout le premier semestre 2013 et comprendra des phases d'élimination puis de codification. Enfin, la réalisation d'un local archives à l'Écosite Sud Essonne d'Étampes s'achèvera fin 2013.

Ressources Humaines

Une organisation fonctionnelle

En 2012, les charges du personnel étaient de 1 789 693,20 € (+0,23 % du chapitre 2012 par rapport à l'année 2011) soit 3,93 % du budget global de fonctionnement du SIREDOM.

Pour mettre en oeuvre l'ensemble des activités liées à ses compétences, le SIREDOM s'appuie sur 41 agents. Ils exercent des métiers différents, en direction de publics divers et dans plus de trois lieux distincts au sein du territoire au bénéfice de 126 communes. Ils contribuent par leur action et leur implication à développer les missions du Syndicat en matière de :

- prévention ;
- valorisation des activités et des équipements ;
- accompagnement des collectivités et des usagers ;
- élaboration et suivi des marchés ;
- contrôle des performances et qualité du service.

Recrutements

En 2012, les recrutements effectués ont permis de remplacer les agents partis par voie de mutation ou pour assurer le remplacement d'agents en congés maladie ou maternité. Aucune création nouvelle d'emploi n'a été initiée en 2012.

À l'issue de leur stage, 2 agents ont été titularisés et 1 agent non titulaire a été nommé stagiaire au cours de l'année 2012.

Deux agents ont été promus au regard de leurs compétences professionnelles au grade de rédacteur principal et d'ingénieur.

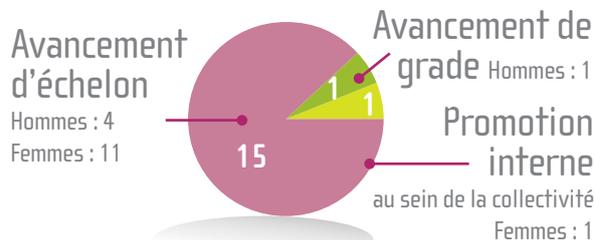
Politique des Ressources Humaines

Les procédures d'évaluation se sont poursuivies : évaluation annuelle des agents, préparation et envoi des dossiers à soumettre aux organismes paritaires du Centre Interdépartemental de Gestion (évaluation annuelle des agents, avancements et promotions...).

La formation des agents

Dans le cadre du plan de formation pluriannuel 2012 / 2013, le nombre de journées de formations suivies par l'ensemble du personnel s'est élevé en 2012 à 176 jours pour 38 agents soit une moyenne de 4,63 jours par agent.

Avancements, promotions dans l'année 2012



Fonctionnaires sur emplois permanents	34
Non titulaires sur emplois permanents	7
Total	41

Répartition des agents par catégorie



Ces répartitions concernent les agents titulaires et stagiaires.

Pour les formations internes, 4 thématiques ont été privilégiées :

- techniques d'archivages ;
- analyse environnementale ;
- connaissance des risques liés aux activités des déchèteries ;
- cohésion d'équipe autour du projet qualité.

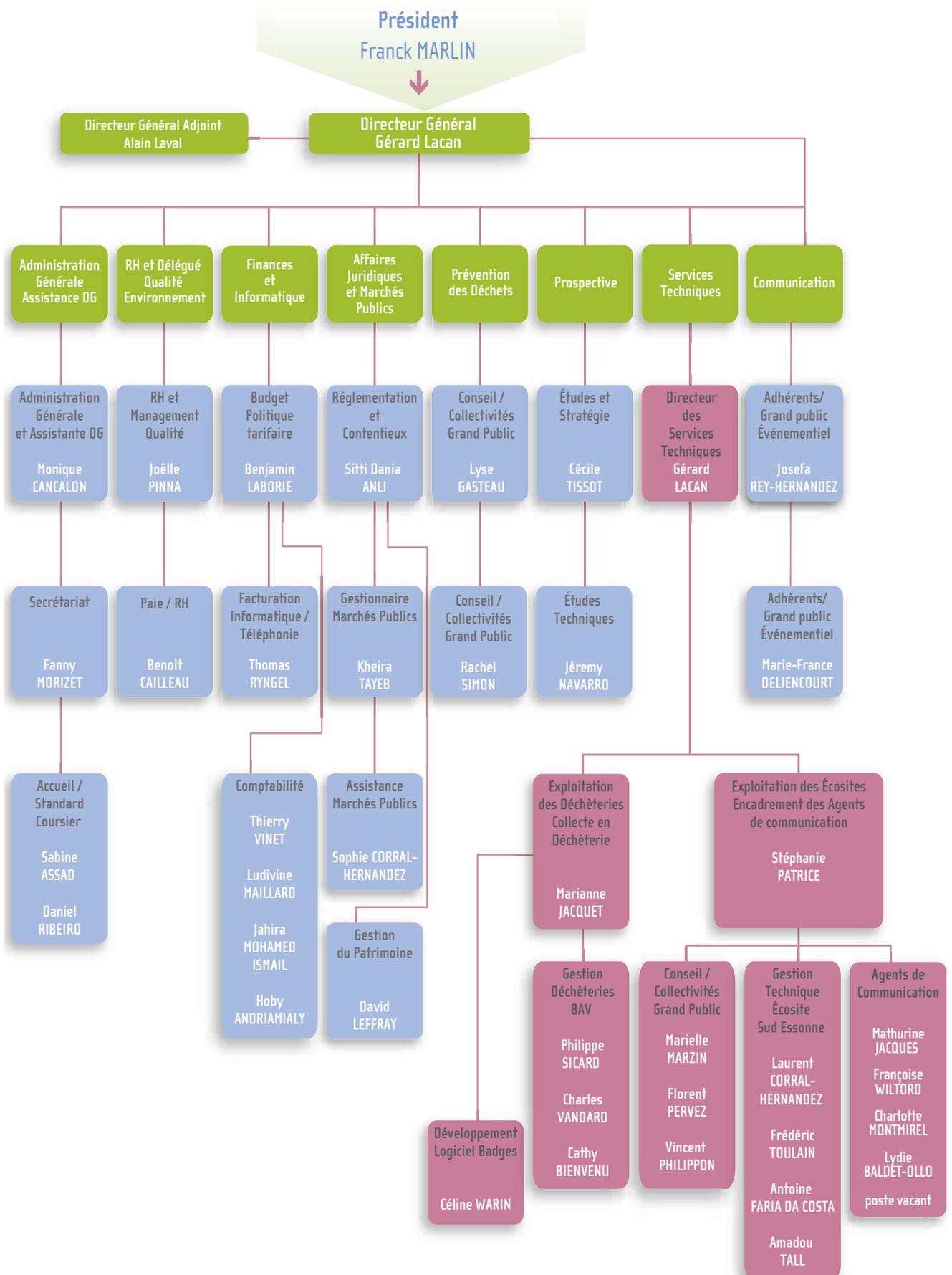
Action sociale

Le SIREDOM s'est engagé à contribuer à la couverture sociale des agents en participant à la prise en charge de leur mutuelle.

À compter du 1^{er} janvier 2013, le Syndicat mettra en place le télétravail au sein des services, notamment pour les agents reconnus handicapés.

L'emménagement du Syndicat dans de nouveaux locaux est prévu pour le dernier trimestre 2013.

L'organigramme du SIREDOM au 31 décembre 2012



Apport des collectivités

Évolution des tonnages de déchets traités des collectivités

Déchets du quotidien (OM - CS)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages	265 384	265 340	260 891	257 083	255 596	256 156	252 474
Population*	718 786	722 895	727 004	731 113	734 117	736 347	738 426
Ratio	372	370	362	355	351	351	345

* Estimation de l'évolution de la population INSEE 1999 à INSEE 2009.

Déchets occasionnels

(Déchets végétaux - Encombrants - Déchets des services techniques - DDM hors déchèteries)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages	79 673	79 729	77 640	79 754	78 376	80 358	73 768
Population*	718 786	722 895	727 004	731 113	734 117	736 347	738 426
Ratio	111	110	107	109	108	110	101

* Estimation de l'évolution de la population INSEE 1999 à INSEE 2009.

Globalité des déchets

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Tonnages	345 057	345 069	338 531	336 837	333 972	336 514	326 243
Ratio	483	480	469	464	459	461	446

Comparatif des ratios (kg/hab/an) traités par le SIREDOM et en Île-de-France

Déchets	SIREDOM kg/hab/an		Île-de-France kg/hab/an
	2011	2012	2009
Ordures ménagères	287	281	315
Encombrants	24	17	29
Déchets végétaux	56	56	27
Emballages (tri-flux/bi-flux)	39	40	
Journaux-revues-magazines	4	3	35
Verre	21	20	21
Total recyclage	64	64	56

Synthèse des tonnages apportés au centre de tri

Performances de collecte des emballages et journaux-revues-magazines

	Population desservie	Mode de collecte	Tonnage	Ratio kg/hab/an
Verre	476 897	Porte à Porte	8 609	18,05
	261 529	Apport Volontaire	6 376	24,38
TOTAL	738 426		14 984	20,29
Journaux-revues-magazines	81 586	Porte à porte et Apport volontaire	2 042	25,03
Emballages tri-flux	81 586	Porte à porte	2 717	33,30
Emballages bi-flux	656 840	Porte à porte	27 266	41,51

Performances de tri des emballages et journaux-revues-magazines

	Tonnage	Ratio (kg/hab/an)	
		SIREDOM	Données nationales 2007 Milieu semi-urbain
Aluminium	89	0,12	0,08
Acier	997	1,35	1,45
EMR	8 296	11,24	7,37
ELA	277	0,38	0,56
Sous-total papier/carton	8 573	11,61	8,73
Bouteilles/flacons plastiques	2 662	3,60	3,80
Verre	14 713	19,92	30,24
Journaux-revues-magazines	9 544	12,93	22,97
Gros de collecte	5 662	7,67	
Total	42 241	57,20	66,47

EMR : emballages ménagers recyclables.

ELA : emballages liquides alimentaires.

Matrice ADEME des coûts du traitement

	K€	OMR	Recyclables secs des OM avec le verre			Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets des collectivités	Total
			EMR/JRM	Verre PàP	Verre AV					
Fonctionnelles	Charges de structure	1 252	500	12	28	417	62	43	57	2 372
	Communication	109	44	1	2	36	5	4	5	207
	Total fonctionnelles	1 362	544	13	30	453	67	47	62	2 579
Techniques	Prévention	63	25	1	1	23	3	2	3	122
	- Pré-collecte				22					22
	- Collecte				383	3 323				3 705
	Total collecte et pré-collecte				404	3 323				3 727
	Transfert/Transport	920	173			2 537				3 630
	Traitement des déchets non dangereux					264			1	265
	- Tri et conditionnement		10 684	45	33	39		235		11 036
	- Regroupement transfert et tri			224	166					390
	- Compostage	100				511	1 344			1 955
	- Incinération	26 066								26 066
	- Stockage de déchets non dangereux	102				2 167		705	1 242	4 217
	- Traitement des inertes					207				207
	Total Traitement des déchets non dangereux	27 188	10 857	269	199	5 726	1 344	940	1 243	47 766
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux					851				851
	Transfert/Transport - Collecte					92				92
Total Techniques	27 251	10 882	270	604	9 072	1 348	942	1 246	51 615	
TOTAL CHARGES	28 613	11 426	283	634	9 525	1 415	989	1 308	54 194	
Industriels	Ventes de produits et d'énergie									
	Matériaux	756	3 060	179	133	359		28		4 514
	Energie	5 424								5 424
	Total Ventes de produits et d'énergie	6 179	3 060	179	133	359		28		9 938
	Prestations à des tiers	208	247	1		453	37	12	15	972
	Autres produits	10				1	3			14
Total Industriels	6 397	3 307	180	133	813	39	40	15	10 924	
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	1 062	5 169	45	33	117				6 427
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	4	8			179				191
	Subventions de fonctionnement	159				23	45			227
	Total Aides	163	8			201	45			417
TOTAL PRODUITS	7 622	8 484	226	166	1 131	85	40	15	17 768	
	Contribution des collectivités (+ ou -)	19 280	3 890	67	53	11 065	1 757	1 565	2 097	39 775

PàP : porte à porte - AV : apport volontaire - DST : déchets services techniques - OMR : ordures ménagères résiduelles - EMR : emballages ménagers recyclables - JRM : journaux-revues-magazines - REG : regroupement déchèterie mobile.

Glossaire

ADEME :

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

BEA :

Bail Emphytéotique Administratif. Lien contractuel entre le SIREDOM et la SEMARDEL

CA :

Communauté d'Agglomération

CAO :

Commission d'Appel d'Offres

CAP :

Contrat pour l'Action et la Performance

CC :

Communauté de Communes

CCSPL :

Commission Consultative des Services Publics Locaux

CITD :

Centre Intégré de Traitement des Déchets

CLIS :

Commission Locale d'Information et de Surveillance

CNFPT :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Collecte en bi-flux :

Collecte sélective en 2 flux (emballages, journaux-revues-magazines en mélange et le verre)

Collecte en tri-flux :

Collecte sélective en 3 flux (emballages, journaux-revues-magazines et verre en collectes séparées)

CS :

Collecte Sélective

DDM :

Déchets Dangereux des Ménages

DAE :

Déchets d'Activités Économiques

DEEE :

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DIB :

Déchet Industriel Banal

DST :

Déchets des Services Techniques

ELA :

Emballages pour Liquide Alimentaire

EMR :

Emballages Ménagers Recyclables

EPCI :

Établissement Public de Coopération Intercommunale

ICPE :

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

INS :

Imprimés Non Sollicités

INSEE :

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ISDND :

Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux

JRM :

Journaux-revues-magazines

MIOM :

Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères

OM :

Ordures Ménagères

OMA :

Ordures Ménagères et Assimilées

OMR :

Ordures Ménagères Résiduelles

ORDIF :

Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France

PAD :

Produits À Détruire (sur réquisition de la Préfecture)

PLP :

Programme Local de Prévention

PREDMA :

Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

REOMI :

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

RH :

Ressources Humaines

SEDRE :

Syndicat d'Élimination des Déchets Région d'Étampes

SEM :

Société d'Économie Mixte

SIEOM :

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Seine et Marne)

SIROM :

Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (région Milly-la-Forêt)

TGAP :

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TPE :

Très Petite Entreprise (moins de 10 salariés)

UIOM :

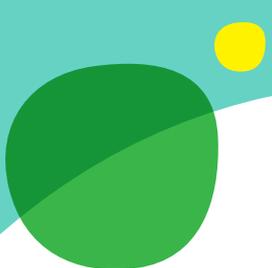
Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

UVE :

Unité de Valorisation Énergétique

VRD :

Voirie et Réseaux Divers



Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères, regroupe 129 communes réparties en Essonne et en Seine-et-Marne et représentent ainsi près de 740 000 habitants.

Ses missions : l'étude et la réalisation de la prévention, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers pour le compte de ses adhérents.

L'enjeu est important et nécessite d'informer, sensibiliser et conseiller le grand public sur les gestes simples de prévention, réduction et tri des déchets.

Chacun d'entre nous est un acteur essentiel dans la préservation de notre environnement. Sensibiliser les citoyens à une démarche citoyenne constitue une des préoccupations majeures du SIREDOM.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA REVALORISATION
ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
ET ORDURES MÉNAGÈRES

5, rue Gustave Eiffel - ZI - 91420 MORANGIS
Tél. 01 69 74 23 50 - Fax. 01 69 09 03 59
E-mail : contact@siredom.com
www.siredom.com



Certification ISO 9001 et ISO 14001